



EDITORIAL

Ce rapport d'activités vise à présenter l'action de l'État en Isère durant l'année 2021, en évoquant les temps forts, les enjeux de l'année passée mais surtout la manière dont l'État accompagne les transformations du département au bénéfice des populations.

Le document participe moins d'une recherche d'exhaustivité que d'une volonté de mettre en avant les actions de services parfois moins bien identifiés par nos concitoyens.

Il regroupe les réalisations des services de l'État en quatre principales priorités d'action : les sécurités, la transition écologique et énergétique, l'accompagnement de la compétitivité et le renforcement de la cohésion sociale.

Un principe préside à cette publication : la volonté d'échange et de transparence vis-à-vis des élus, des collectivités, des partenaires de

l'administration, des associations, mais aussi des citoyens.

Comme vous le verrez au fil des pages, les missions réalisées par les services de l'État sont extrêmement diverses, mais ont toutes un point commun : la concertation et le partenariat. En effet, les différentes directions et leurs agents travaillent de concert pour améliorer la qualité du service public au bénéfice de tous.

L'étendue des réalisations et la teneur de l'engagement des agents ne peut être résumée en quelques pages. Je voudrais ici rendre hommage à ces femmes et ces hommes, au service de l'État, qui se mobilisent au quotidien pour l'Isère et ses habitants.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Laurent PRÉVOST
préfet de l'Isère

SOMMAIRE

1/ La sécurité de la population iséroise et de son cadre de vie est au cœur de l'action de l'État	P. 7
1. La sécurité sanitaire : déploiement de la vaccination sur le territoire isérois	P. 9
2. Lutter contre l'insécurité et secourir les populations	P. 10
3. Agir pour la sécurité de tous sur la route	P. 13
4. Prévenir efficacement les fraudes	P. 14
5. La vigilance constante face aux risques qui couvrent le territoire isérois	P. 15
2/ L'État investit dans la transition écologique et énergétique	P. 19
1. 85 millions d'euros pour la rénovation énergétique	P. 22
2. Lutter contre l'artificialisation des sols	P. 23
3. Décarboner l'industrie et les transports	P. 24
4. Préserver l'environnement et la biodiversité	P. 25
5. Mettre en place une alimentation locale et durable	P. 27
3/ L'État est au service du maintien et du renforcement de la compétitivité	P. 29
1. Investir pour une recherche de haute qualité	P. 31
2. Maintenir une industrie de pointe	P. 32
3. Renforcer la compétitivité du secteur agricole et aider à la transition agroécologique	P. 34
4. Moderniser les infrastructures routières et ferroviaires	P. 35
5. Aménager le territoire isérois.....	P. 37
4/ Garantir la cohésion des territoires	P. 39
1. Les jeunes, une priorité	P. 42
2. Les politiques pour favoriser l'emploi	P. 44
3. Prendre en charge la pauvreté	P. 47
4. Maintenir un réseau de services culturels et préserver notre patrimoine	P.48
5. La résilience sanitaire	P. 50
6. Droit des étrangers : l'adaptation des services et des procédures à l'évolution des flux	P. 51
7. Moderniser l'État et garantir le service aux usagers.....	P. 53
ANNEXES	P. 55

1

LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION ISÉROISE ET DE SON CADRE DE VIE EST AU CŒUR DE L'ACTION DE L'ÉTAT

Une des fonctions primordiales de l'État est de garantir l'ordre public et d'assurer la protection des citoyens face à la délinquance, l'insécurité routière, et les risques naturels et industriels.

Durant l'année 2021, les services de l'État ont été très mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire pour assurer la sécurité de tous.



1. LA SÉCURITÉ SANITAIRE : DÉPLOIEMENT DE LA VACCINATION SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS

L'année 2021 a été marquée de nouveau par la crise du Covid. Pour lutter contre le virus, la vaccination a été fortement engagée dans le département, pilotée par l'**Agence régionale de Santé (ARS)** Auvergne-Rhône-Alpes. L'ARS a maintenu en 2021 sa cellule de crise, l'adaptant en permanence pour tenir sur la durée et faire face efficacement aux nouveaux enjeux.

En Isère, **2 188 192 doses de vaccin** ont été injectées en 2021.

Afin de répondre aux besoins de proximité, l'ARS est organisée en deux échelons, l'un régional et l'autre départemental.

- L'échelon départemental a piloté les groupes thématiques (« laboratoires et dépistage », « contract-tracing », « vaccination », etc.) pour s'adapter aux spécificités de l'Isère.
- À l'échelon supérieur, l'approche régionale de la crise s'est avérée précieuse en favorisant la **solidarité** entre les départements, notamment dans la gestion des lits de réanimation et le transfert de malades.



L'ARS a pu par exemple articuler les renforts de moyens en personnels de santé dans les établissements confrontés à un absentéisme important lié à l'épidémie. Elle a également été amenée, en quelques jours et en lien étroit avec la préfecture, à organiser un **maillage du territoire** pour installer des centres de vaccination et gérer la répartition des doses tout en restant à flux tendu.

Visite du préfet de l'Isère, au centre de vaccination du CHU Grenoble-Alpes, le 24 décembre 2021.

Le **SDIS** (Service départemental d'Incendie et de secours) a été grandement mobilisé dans le cadre de la vaccination contre le Covid. Il est intervenu :

- Au mégacentre Alpexpo – Grenoble, en partenariat avec le CHU Grenoble-Alpes : **12 313 doses injectées**.
- Au mégacentre Isère Bièvre Aéroport à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : **81 467 doses injectées**.
- Dans le cadre d'unités mobiles de vaccination, au plus près des citoyens, dans les territoires isolés ou en stations (Trièves, Oisans, Colline du Nord Dauphiné), ou encore au profit des collégiens, lycéens et personnels de l'Education nationale : **2 554 doses injectées**.

⇒ **96 334 injections ont été réalisées** dans le cadre de ces dispositifs.

En comptant les injections au profit des agents (5 698 doses pour les agents du SDIS et 775 au profit d'autres agents publics), **le SDIS a réalisé au total 102 807 injections en 2021, soit en moyenne 282 par jour.**



Le centre de vaccination Isère Bièvre Aéroport

Le SDIS de l'Isère a assuré le pilotage du centre de vaccination de grande capacité, ouvert au mois de mai, dans les locaux de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, en partenariat avec la Région, le Département, Bièvre Isère, la Préfecture et l'ARS. L'organisation du centre s'est articulée autour de plusieurs secteurs : planification (gestion de la disponibilité, administration du logiciel de prise de rendez-vous), moyens (logistique, informatique), pharmacie (gestion des doses de vaccin, du matériel médical et des déchets médicaux), administration (suivi financier du fonctionnement du centre, commande de matériels).

⇒ Du 21 mai au 30 août, **81 467 injections** ont été réalisées, soit **790 par jour** en moyenne.

2. LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ET SECOURIR LES POPULATIONS

La **Direction départementale de la Sécurité publique (DDSP)**, la **Gendarmerie nationale** et le **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** sont au service de la protection des personnes et des biens. Sur le terrain, ces hommes et ces femmes sont engagés au quotidien pour notre sécurité. En lien avec la préfecture via la **Direction des sécurités**, les acteurs de la sécurité collaborent étroitement pour prévenir en amont les crises, y réagir au mieux, et, en aval, améliorer l'efficacité de la réaction.

LE SDIS, AU SERVICE DES POPULATIONS

En 2021, les sapeurs-pompiers de l'Isère ont effectué **80 757 interventions**, soit en moyenne **une mission de secours toutes les 6 minutes**, représentant **221 interventions par jour** – un nombre de missions de secours équivalent à celui de 2019. Les équipes spécialisées du SDIS sont intervenues à **715 reprises**.

Au total, **62 751 victimes** ont été prises en charge. Le secours à la personne et les accidents de la circulation représentent **85,5%** des interventions du SDIS.

Le secours spéléologique au « Trou qui souffle » (Autrans-Méaudre-en-Vercors) en janvier, l'accident de l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 38 (Villard-de-Lans) en septembre et l'incendie de l'entreprise Richardson (Grenoble) en novembre sont les missions de secours qui ont marqué l'année.

Gérald DARMANIN, lors de l'hommage national à Pierre-François BONNARD, décédé dans le crash de Villard-de-Lans au Versoud, le 17 septembre.



La **Gendarmerie nationale** est aussi impliquée lors des situations exceptionnelles : par exemple, le peloton de gendarmerie de haute montagne du Versoud intervient régulièrement pour secourir des personnes se trouvant en difficulté en montagne. En 2021, elle est intervenue dans **375 opérations**, pour **439 victimes secourues**.

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

En 2021, la lutte contre la délinquance s'est focalisée sur :

- 1) **Les atteintes aux biens,**
- 2) **Les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes,**
- 3) **Le trafic de stupéfiants.**

CHIFFRES-CLEFS



	<u>Police nationale</u>	<u>Gendarmerie nationale</u>
Lutte contre les stupéfiants en forte progression, grâce à la coordination police-gendarmerie-douane	102 trafics démantelés (+76%) : Harcèlement des trafics sur 16 périmètres identifiés. 1640 visites de parties communes en coordination avec les bailleurs sociaux 199,128 kg de cannabis et 12,530 kg de cocaïne saisis.	103 démantèlements de trafics 1450 infractions constatées pour conduite sous usage de stupéfiants 200kg de cannabis et 2kg de cocaïne saisis.

<p>Délinquance d'appropriation</p> <p>17 853 faits, dont 83% de vols</p>	<p><u>Actions de terrain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de patrouilles sectorisées à Grenoble, Echirolles et Saint-Martin-d'Hères. Développement de patrouilles pédestres et VTT. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement du volume d'enquêteurs spécialisés dans le traitement des atteintes aux biens. Coordination avec le tribunal de Grenoble pour mieux cibler les récidivistes.
<p>Efficacité de la sécurisation des transports en commun : chute de la délinquance entre 2019 et 2021</p>	<p>+ 131% de patrouilles dans les transports collectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement du continuum de sécurité avec SEMITAG. Patrouilles VTT dans l'hypercentre de Grenoble. 	<p>Atteinte aux biens -58%</p> <p>Atteinte aux personnes : -51%</p> <p>Violences sexuelles : - 52%</p>

Le Quartier de reconquête républicaine (QRR) du Nord Isère

Dispositif de la police de sécurité du quotidien, le QRR a pour but de lutter contre la délinquance et les trafics en déployant des **moyens de gendarmerie supplémentaires**.

Le quartier de reconquête républicaine du Nord Isère, composé des communes de L'Isle-d'Abeau, la Verpillère et Villefontaine, est confronté à une forte délinquance péri-urbaine. Pour faire **reculer l'insécurité**, une approche globale pluridisciplinaire a été mise en place le 1^{er} avril 2021, sous l'égide du commandant du groupement en lien étroit avec le Préfet, la Procureure de la République de Vienne et les maires. 4 axes sont déployés :

- Création d'une *task force* judiciaire pérenne,
- Renforcement des partenariats,
- Renforcement de la visibilité sur la voie publique, avec une présence journalière de 10 réservistes de gendarmerie et des renforts réguliers par un escadron de gendarmerie mobile,
- Renforcement des contrôles dans les transports publics

COMBATTRE LA RADICALISATION

La **lutte contre le séparatisme et les atteintes aux principes républicains**, mais aussi la **prévention de la radicalisation** ont été des priorités d'action, suivies dans le cadre de réunions régulières des instances dédiées : Comité local de lutte contre le repli communautaire (CLIR), groupe d'évaluation départemental (GED) et commission départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

En 2021, cette lutte a par exemple permis :

→ L'opposition à l'ouverture d'au moins 3 écoles confessionnelles hors-contrat ne respectant pas les exigences minimales d'un enseignant républicain.

→ La mise à jour de plusieurs fraudes aux prestations sociales chez des individus radicalisés.



Cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme, le 11 mars 2021, en présence de Juliette BEREGI, Secrétaire générale adjointe.

La **Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** agit également pour la prévention de la **radicalisation des mineurs**. Des référents Laïcité et citoyenneté (RLC) ont pour but de prévenir diverses formes de radicalité et analysent les situations préoccupantes en la matière. En Isère, la RLC travaille en partenariat étroit avec les autres acteurs de la sécurité, et a, au cours de l'année 2021, proposé un appui à l'analyse de **25 situations**.



FAVORISER LA REINSERTION DES PERSONNES

Le **SPIP** est un acteur de la sécurité qui intervient au terme de la chaîne de la délinquance. En effet, le **Service pénitentiaire d'insertion et de probation** participe à l'exécution des décisions et des sentences pénales, au maintien de la sécurité publique, et il s'organise de manière à **lutter efficacement contre la récidive** en favorisant la **réinsertion** des personnes. Afin de prévenir la récidive, les attributions de ce service s'articulent autour de trois axes :

- 1- Évaluation, suivi et contrôle des personnes,
- 2- Aide à la décision judiciaire dans un souci d'individualisation,
- 3- Insertion des personnes placées sous main de justice.

Dans les 3 antennes iséroises (Grenoble-Varces, Vienne/Saint-Quentin-Fallavier et Bourgoin-Jallieu) différents types d'actions sont menées pour la réinsertion en milieu ouvert : groupes de paroles, prévention primaire de la radicalisation, TIG de citoyenneté, stages de citoyenneté...

Focus

La lutte contre les violences intra-familiales

Un des **chantiers prioritaires de l'État** est la **lutte contre les violences sur les enfants et les violences faites aux femmes**, qui se sont accrues entre 2019 et 2021, notamment en raison des confinements. Différentes mesures ont été prises :

- ⇒ Augmentation du nombre de places en hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales : **+50% en 3 ans**,
- ⇒ Amélioration de la prise en compte des victimes via un pôle psycho-social : une **convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales** au sein des établissements de santé a été signée en octobre 2021,
- ⇒ Renforcement et spécialisation des enquêteurs,
- ⇒ Accélération du traitement des procédures,
- ⇒ Déploiement de mesures judiciaires spécifiques :
 - **Téléphone grave danger**
 - **Bracelet anti-rapprochement**
- ⇒ Référénts chargés du suivi du **Grenelle des violences conjugales**.

Ces actions ont été en partie financées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance :
217 000€ en 2021.

1300 gendarmes ont été formés à l'accueil des victimes. La gendarmerie a également favorisé le déplacement vers la victime plutôt que « l'accueil au guichet » en créant des postes d'écoute mobile (dans les centres commerciaux par exemple) ou en favorisant la prise de plainte en mobilité.

En 2021, plus de **1000 femmes** ont été reçues dans les **4 lieux d'écoute dédiés**, et 7 intervenants sociaux ont été présents dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie (+3 par rapport à 2020).

Une **Maison de confiance et de protection des familles** a été créée à l'Isle Abeau.



Le nouveau **protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales en Isère 2024** a été signé le 4 février 2022 en présence de Mme Elisabeth MORENO, alors Ministre déléguée, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

3. AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS SUR LA ROUTE

Pour continuer à faire diminuer le nombre de morts et de blessés en Isère, les forces de l'ordre ont orienté leurs actions afin de prévenir la commission d'infractions graves, génératrices d'accidents.

Le **Plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR) de l'Isère vise à cerner les enjeux ayant trait à la sécurité sur les routes. En 2021, il était doté de **89 000€** : il a pu financer 34 actions ainsi que l'achat de matériel.

CHIFFRES-CLEFS

ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE	
43 tués en 2021, contre 77 en 2019. Chiffre le plus bas depuis 5 ans.	Nombre d'accident et de blessés en baisse : 623 accidents, 823 blessés.



SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DE PERMIS DE CONDUIRE	
Augmentation de 60% en 5 ans.	Augmentation de 20% entre 2020 et 2021 : de 3264 suspensions en 2020 à 4070 en 2021.



CAUSES DE SUSPENSION ET FRÉQUENCE		
1. Usage de stupéfiants : 35,5%, soit 1447 suspensions.	2. Vitesse : 33,5%, soit 1366 suspensions.	3. Alcoolémie : 31%, soit 1254 suspensions.

Focus

Le bilan de la **Gendarmerie nationale** est favorable sur le nombre de décès en Isère.

Sur 500 accidents constatés, elle déplore **6 morts de moins qu'en 2020**. Elle dénombre 700 blessés, soit 146 de plus qu'en 2020.



Contrôle routier à Varces, le 30 décembre 2021, par la Gendarmerie nationale.



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

4. PRÉVENIR EFFICACEMENT LES FRAUDES

Le **Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF)** vise à apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude (prélèvements obligatoires, prestations sociales, etc.). Il se réunit sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République du tribunal judiciaire de Grenoble, et associe les services de l'État : police, gendarmerie, administrations préfectorales, fiscales, douanières, de santé publique vétérinaire, de concurrence, consommation et répression des fraudes (DDPP), ainsi que l'administration du travail.

Le CODAF est coordonné par la **cellule fraude** : en effet, le référent départemental pour la fraude cumule sa fonction avec celle de secrétaire du CODAF. Ce cumul est un choix local qui facilite le travail de la cellule fraude du fait des liens tissés avec les partenaires du CODAF.

CHIFFRES-CLEFS DU CODAF

<p>114 contrôles : infractions relevées dans 46% des cas (travail illégal, problèmes d'hygiène, pratiques commerciales trompeuses, etc).</p> <p>14 millions d'euros de préjudice évité en 2021 (contre 7 millions en 2020)</p> <p>15 millions d'euros de redressement URSAFF en 2021</p>	<p>Dans le cas des aides Covid :</p> <p>➔ 892 contrôles de l'activité partielle réalisés par la DDETS :</p> <p>➔ 30% ont fait l'objet de régularisation pour plus de 600 000€,</p> <p>➔ 14 dossiers frauduleux ont été transmis à l'autorité judiciaire</p>
---	---

La cellule fraude de l'Isère maintient un très bon niveau de fraudes détectées, largement supérieur à l'objectif national : le taux de détection des demandes frauduleuses atteint **18,63 pour 1000 dossiers** (avec un objectif national de 5 pour 1000 dossiers), ce qui représente **274 fraudes** détectées. Elle a transmis **193 signalements** au Procureur de la République en 2021 concernant :

- Les permis - **79 signalements**
- Les certificats d'immatriculation de véhicules - **54 signalements**
- Les demandes de titre de séjour - **37 signalements**
- Les CNI et passeports - **21 signalements** -, avec le concours de la **DZPAF** (Direction zonale de la police aux frontières)

En 2020, une nouvelle stratégie de réponse pénale a été mise en place, privilégiant les rappels à la loi pour les « signalements simples » afin d'améliorer le taux de réponse pénale et de diminuer sensiblement les classements sans suite.

La **Direction départementale des finances publiques** de l'Isère (**DDFiP**), au titre de sa mission de lutte contre la fraude, a repris ses activités de **contrôle fiscal** en 2021, avec des **modalités adaptées** après une année 2020 impactée par la crise sanitaire et la fragilisation de nombreux secteurs économiques. La DDFiP a ainsi pu relever des situations de détournement d'aides publiques, notamment après le paiement des aides versées au titre du fond de solidarité :

- **12 dossiers frauduleux** signalés à l'autorité judiciaire,
- **19 dépôts de plainte** pour fausse déclaration ou déclaration incomplète.



Focus

La lutte contre la fraude au sein du CERT-PC (Centre d'expertise et de ressource titres)

Le périmètre du CERT de Grenoble couvre l'Ille et Vilaine, la Meuse, la Nièvre et la Seine-Maritime, afin d'en limiter l'ancrage territorial.

- ⇒ **2818 dossiers** examinés en 2021, dont 1844 dossiers dans le cadre du contrôle aléatoire des dossiers traités par le pôle instruction.
- ⇒ **974 demandes** ont été vérifiées après signalement par le pôle instruction, dont 46 demandes frauduleuses ayant fait l'objet d'un rejet : par exemple, faux certificats de réussite à l'examen du permis de conduire, faux justificatifs de domicile, fausses attestations du service national universel.

5. LA VIGILANCE CONSTANTE FACE AUX RISQUES QUI COUVRENT LE TERRITOIRE ISÉROIS

Le département de l'Isère est soumis à toutes les typologies de risques, qu'ils soient **naturels** ou **industriels**. L'ensemble des communes du territoire est en effet susceptible d'être touché par au moins un risque majeur. Le **dossier départemental des risques majeurs** (DDRM) recense par commune les risques naturels ou technologiques mettant en évidence les mesures à adopter en cas d'événement.

L'Isère est concernée par **six principaux risques naturels** : inondations, avalanches, mouvements de terrain, chute de blocs, feux de forêts et séismes. La Direction départementale des territoires (DDT) est chargée de la prévention des risques, et a mis en place **254 plans de prévention des risques naturels** sur **283 communes**.

A. Prévoir les crues et assurer le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques – DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports)

• Extension du dispositif Vigicrue au Bassin de la Romanche

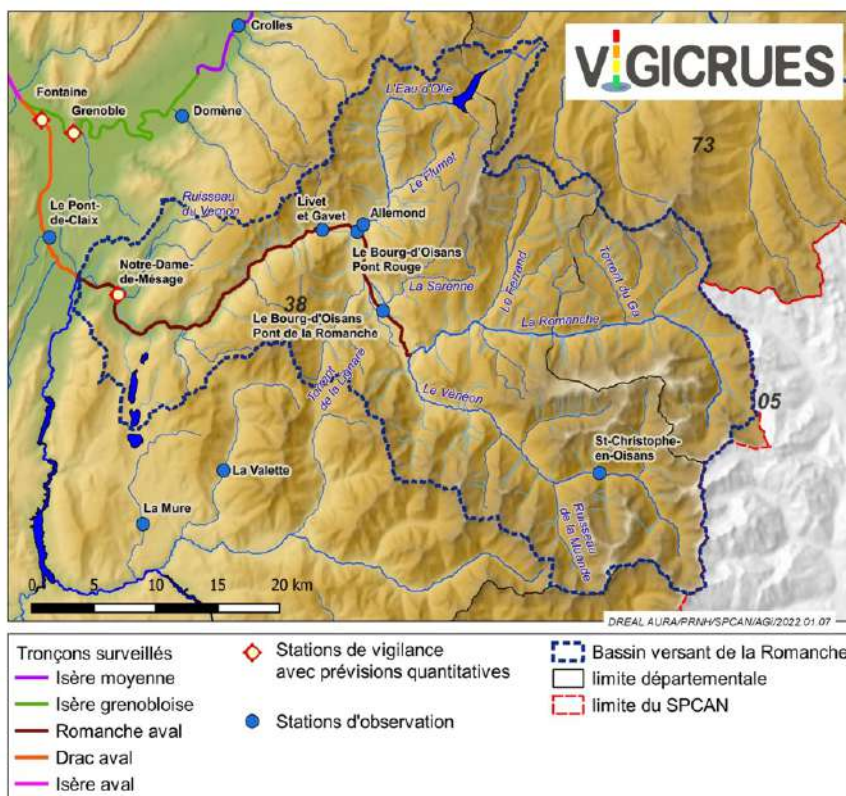
Vigicrues est le dispositif de surveillance et de prévision mis en place par l'État pour les principaux cours d'eau français dans les secteurs à forts enjeux. Il s'appuie sur 17 services de prévision des crues et sur le SCHAPI (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations), un service central de la Direction générale de la Prévention des risques.

Un nouveau tronçon couvrant la **Romanche**, de la **confluence avec le Vénéon jusqu'à la confluence avec le Drac** est opérationnel depuis le **17 août 2021** dans Vigicrues.

- En **collaboration avec les acteurs locaux** dans le cadre de la Stratégie locale de gestion du risque inondation Grenoble-Voirion et du Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI).

- Renforcement des réseaux de mesures hydrométéorologique en collaboration avec Météo-France et l'unité hydrométrie Rhône-Alpes.

- **42 km de cours d'eau supplémentaires** surveillés, couvrants **11 communes**.



• Le contrôle de la sécurité hydraulique : curage du barrage du Chambon

Si la sécurité des ouvrages hydrauliques incombe en premier lieu au responsable de l'ouvrage auquel le préfet a délivré une autorisation, l'État se doit de vérifier le respect des obligations réglementaires dans le cadre d'un contrôle proportionné aux enjeux de sécurité de l'ouvrage et aux moyens dont il dispose. Le contrôle des barrages classés et des ouvrages de protection contre les inondations est assuré par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

→ **9 des 12 barrages les plus importants de l'Isère ont été contrôlés par la DREAL en 2021.**

Sollicité par un arrêté préfectoral, le curage du Chambon a été entrepris par EDF hydro en 2021, afin de garantir la fonctionnalité de la vanne de fond du barrage. La DREAL a réalisé une visite d'inspection en juin 2021 : le volume de sédiments extrait est d'environ 35 500 m³, et une attention particulière a été portée pour limiter l'impact sur l'environnement (mesures de matières en suspension réalisées au niveau de la retenue et en aval au niveau des groupes de l'usine de St Guillaume II). La réalisation d'une bathymétrie en juillet 2021 a montré l'efficacité du curage.

Curage du barrage du Chambon, en 2021.



B. Porter et mettre en œuvre la politique de prévention des risques naturels – DDT (Direction départementale des territoires).

• Instruire les projets de prévention des risques naturels

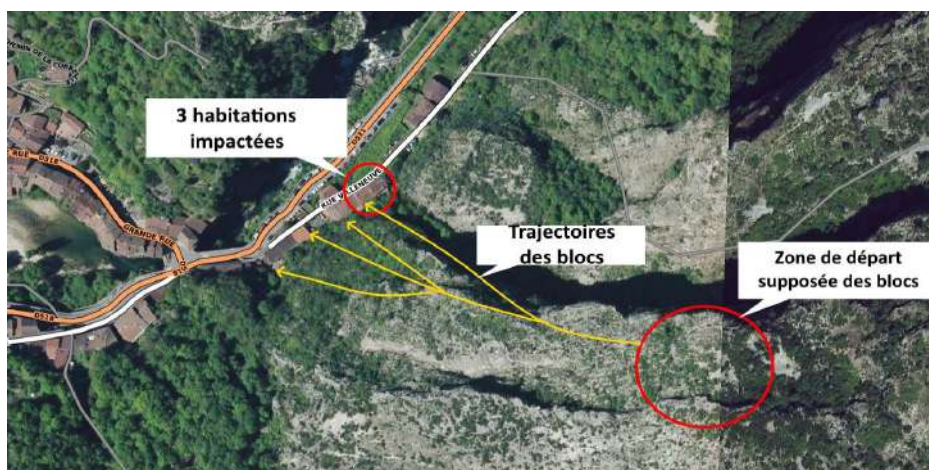
- 4 projets de plans de prévention des risques (PPR) en cours de finalisation en 2021.
- Une consultation a été mise en place pour les plans de préventions des risques naturels (PPRN) pour les communes de La Tronche et de Bourg d'Oisans.
- Des plans de prévention des risques d'inondations ont été établis sur 17 communes où coule le Drac.
- Une enquête publique sur l'approbation du Plan de prévention des risques miniers de Saint Didier de la Tour a été lancée dans 7 communes en 2021.

• Accompagner financièrement et techniquement les maitres d'ouvrage des Programmes d'Action et de prévention des inondations (PAPI)

7 PAPI « études » - concernant le Drac, les Quatre Vallées, le Voironnais, le Grésivaudan, Sanne-Dolon, le Guiers et la Romanche - s'ajoutent aux 2 PAPI travaux en 2021.

52 arrêtés de subvention « Programme d'action et de prévention des inondations » ont été pris en 2021. L'ensemble des projets représente près de 110 millions d'euros de travaux ou d'études, bénéficiant d'une aide financière de l'État de plus de 44 millions d'euros, dont **3,8 millions en 2021**.

• Un exemple d'opération de prévention des risques liés aux chutes de blocs à Pont-en-Royans



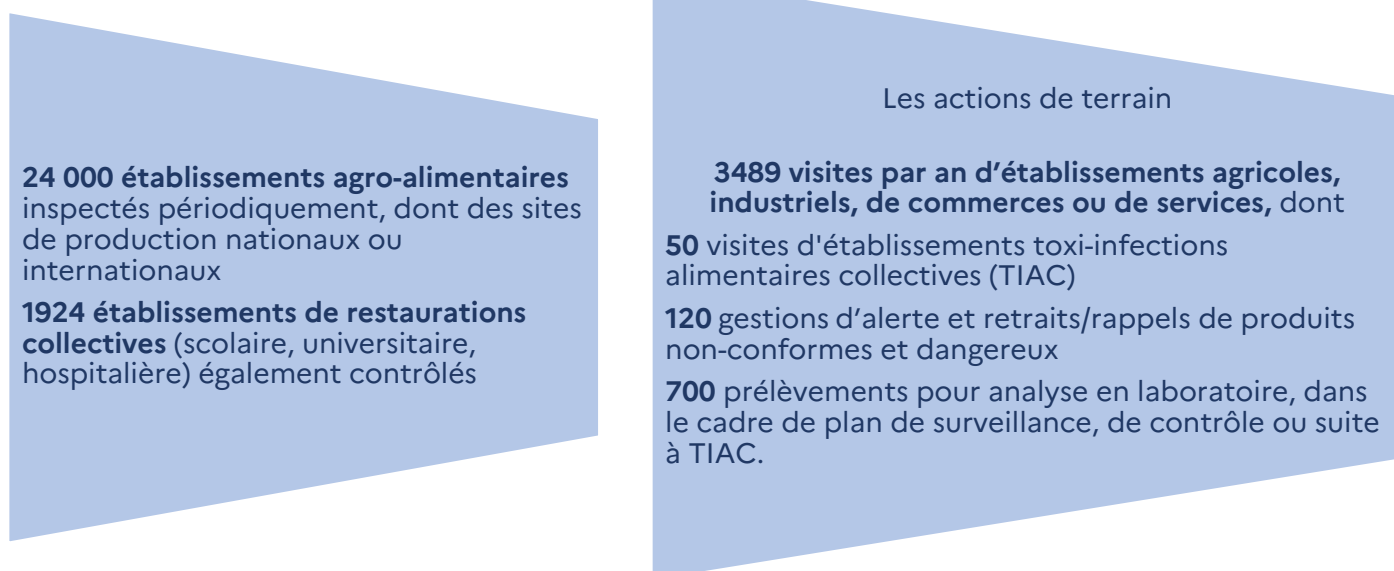
C. Anticiper les risques industriels

À ces risques naturels s'ajoutent les **risques industriels** : l'Isère est le 3^e département français en nombre de sites **SEVESO** (site industriel à risque faisant l'objet d'un plan de prévention particulier). La **DREAL** s'assure de la prévention des risques industriels par le contrôle des **ICPE**, c'est-à-dire des installations classées protection de l'environnement. La **DDPP** suit également les ICPE agricoles.

Contrôle par la DREAL des installations classées protection de l'environnement	380 inspections + 13% par rapport à 2020 + 29% par rapport à 2019	150 actes administratifs autorisant de nouveaux projets ou des modifications de sites	20 procédures administratives (sanctions) ou pénales (signalement au procureur)
Suivi des canalisations de transports dangereuses ou d'appareils à pression	20 inspections et audits de surveillance	14 signalements pour situations irrégulières ou dangereuses	5 chantiers à proximité d'une canalisation inspectés (réglementation « anti-dédommagement »)
Qualité de l'air	Révision du Plan de protection de l'atmosphère de Grenoble	Pics de pollution : instauration de règles précises pour les 18 plus gros pollueurs	Contrôle de la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie eau-air-sol

D. Prévenir les risques liés à l'alimentation, aux produits manufacturés et à la consommation

Le **contrôle des risques alimentaires, des produits manufacturés et de la consommation** est pris en charge par la **Direction départementale de protection des populations (DDPP)**.



Résultats de l'action de la DDPP :

- **669** avertissements,
- **523** injonctions et mises en demeure,
- **64** procès-verbaux à visée pénale,
- **33** procès-verbaux donnant lieu à des amendes administratives,
- **5** procédures défendues devant le tribunal administratif,
- **20** procédures de fermeture d'établissement ou de suspension d'activité.

Le Plan France Relance

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, l'État a déployé dès mars 2020 des mesures de soutien pour protéger les entreprises et les salariés, puis en septembre 2020 le plan **France Relance**, pour relancer l'économie française et accélérer les dynamiques lancées par l'État avant la crise économique de 2020. Ce plan d'investissement de 100 milliards d'euros est financé à 60 % par l'État et à 40 % par l'Union européenne.

Depuis l'automne 2020, l'État a déployé France Relance en Isère en conciliant célérité de mise en œuvre et efficacité de l'action publique. À fin 2021, à l'échelle nationale, 72 milliards d'euros ont été engagés et 42 milliards d'euros décaissés.

Un milliard d'euros de France Relance a été engagé en Isère en 2021.

Le plan répondait à deux objectifs à atteindre avant fin 2022 :

- Retrouver notre niveau d'activité d'avant crise : cet objectif a été atteint sur les chiffres d'affaires en Isère dès l'automne 2021, avec le plus grand nombre de projets de relocalisation dans les secteurs stratégiques en France.
- Retrouver notre niveau d'emploi d'avant crise : cet objectif a été particulièrement bien rempli en Isère, où le taux de chômage est passé de 7,4 % durant l'été 2020 à 5,9 % au début de l'année 2022, soit un niveau inédit depuis 2008.

Le déploiement de France Relance vise des effets de long terme, en réponse aux trois défis structurels financés à parts égales :

- La **transition écologique**
- La **compétitivité**
- La **cohésion sociale et territoriale**



2

L'ÉTAT INVESTIT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Dans un contexte de dérèglement climatique, de dégradation de l'environnement, d'épuisement des ressources naturelles et de montée des inégalités, l'État met en place une transition vers une société neutre en carbone, et vers un modèle résilient écologiquement, respectueux de l'environnement. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels dans cette transformation : face à l'ampleur des changements à engager, la mobilisation de tous les acteurs du territoire, et au premier chef, les citoyens, est une condition pour réussir la transition et gagner en résilience.



Le Contrat de Relance et de Transition écologique, mesure du plan France Relance destiné aux collectivités.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), dispositif lancé par l'Agence nationale de cohésion des Territoires (ANCT), signé pour **six ans** et financé en partie par le **plan France Relance**, illustre la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il a pour objectif de traiter des enjeux de territoire dans une approche transversale notamment dans les domaines suivants : développement durable, éducation, développement économique, emploi, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, agriculture et aménagement numérique. La **transition écologique** et la **cohésion territoriale** sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

En Isère, **17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** ont signé un CRTE le 15 juillet. Grenoble Alpes Métropole a quant à elle signé un CRTE le 9 juillet.



Signature des 17 CRTE à la Préfecture, le 15 juillet 2021 et du CRTE de Grenoble Alpes Métropole le 9 juillet, en présence des Présidents des EPCI et de Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère.

Quelques exemples :

- La communauté de communes du **Trièves** a défini trois orientations stratégiques dans les domaines de la transition écologique, du soutien à l'économie locale (agriculture, tourisme, développement des filières courtes) et du maintien d'une offre de service de qualité à la population afin de garantir l'attractivité du territoire. Ces orientations permettront la concrétisation d'actions telles que la **création d'une maison de santé à Mens** ou la **revitalisation du centre de vacances la Marmotière à Chatel-en-Trièves**.
- La communauté d'agglomération du **Pays Voironnais** (CAPEV), riche de ses 31 communes et de ses 95 000 habitants, a retenu 15 opérations dans le cadre du CRTE : 3 projets portés par la CAPEV et 12 portés par les communes, pour une enveloppe de 4,1 millions d'euros de subventions. Parmi les projets retenus, la **rénovation thermique** de bâtiments scolaires, associatifs, de logements communaux et d'un gymnase, la **réhabilitation d'une friche industrielle**, ou encore la **construction de vestiaires pour un stade** à Coublevie.
- Dans la communauté de communes du **Massif du Vercors**, grâce aux crédits alloués dans le cadre du CRTE, sont prévus entre autres la **création d'une recyclerie-déchetterie-matériauthèque**, l'**extension de la zone d'activités économique** du Mornet, et la **réhabilitation des réseaux d'assainissement**.

1. EN ISÈRE, 200 MILLIONS D'EUROS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le secteur du bâtiment représente 45 % de notre consommation finale d'énergie et un quart des émissions de gaz à effet de serre. Le plan France Relance consacre ainsi **200 millions d'euros en Isère** pour la rénovation énergétique du parc public et privé. Cette rénovation permettra l'économie de près de 100 gigawattheures par an en Isère, soit l'équivalent d'une centrale nucléaire pendant près d'une semaine par an.

13 492 ménages en Isère se sont d'ores et déjà saisis de MaPrimeRénov' pour la rénovation de leur logement, avec **192 millions d'euros** de travaux, **financés en moyenne au tiers** par France Relance. Les économies d'énergie sont de l'ordre de 5 mégawattheures par logement. France Relance a également contribué à la réhabilitation de logements sociaux, mais aussi à la rénovation des TPE-PME et des équipements sportifs.

En parallèle, la rénovation de l'immobilier de l'État a démarré, pour **83** marchés notifiés en Isère, avec un tiers d'économie d'énergie en moyenne, tandis que la rénovation des bâtiments des collectivités iséroises est en cours, avec **102** projets accompagnés par France Relance.



♦ A l'Université Grenoble Alpes, l'amélioration des performances énergétiques et du confort des usagers passe par des travaux d'isolation et de ventilation, des changements de systèmes de chauffage, de régulation et d'éclairage. Pour décarboner, les **énergies renouvelables** sont développées avec des projets d'installations photovoltaïques en toiture ainsi que d'une chaufferie bois. La **sobriété énergétique** et la rationalisation des implantations sont le troisième axe de la rénovation énergétique pour l'Université.

♦ L'ensemble des opérations d'amélioration des performances énergétiques sur le site du **CEA Grenoble** visent à réaliser un gain énergétique de 2.2 MWh/ef par an, garantissant par là un impact environnemental de 318 tonnes équivalent CO2 par an en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

♦ D'autres projets de rénovation énergétique sont lancés, comme par exemple :

- La restructuration du collège Edouard Vaillant à Saint-Martin d'Hères : **1 696 599€**
- La rénovation thermique et la végétalisation de l'hôtel de ville et de la médiathèque à Saint-Martin-le-Vinoux : **670 358€**
- La réhabilitation de la salle socio-culturelle de Jules Ferry à Heyrieux: **524 800€**.

2. LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La **reconquête des friches industrielles** constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, pour limiter la consommation de nouveaux espaces naturels.

Les friches représentent en effet un **gisement foncier** dont la valorisation doit être préférée à l'artificialisation des espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets. La réutilisation de friches ou de foncier déjà artificialisé s'accompagne le plus souvent d'un surcoût de démolition, de dépollution ou de restructuration lourde. C'est pourquoi l'État apporte son aide aux projets de recyclage de friches.

Dans le cadre du plan France Relance, **18 projets en Isère** ont permis de recycler **40 hectares** de friches : entre autres,

- La ZAC Rossignol République de Voiron
→ **4,5 ha, 1,8 millions d'euros,**
- La friche de Téfrimétaux à Pont-de-Chéry
→ **0,9 ha, 376 654€,**
- L'îlot Gambetta à St-Marcellin
→ **0,05 ha, 314 000€**
- La friche industrielle Alliance à Vizille
→ **1,6 ha, 250 000€,**
- La friche industrielle Allibert à Echirolles
→ **10 ha, 250 000€,**
- La ZEA des Peupliers Nord à Grenoble
→ **0,25 ha, 89 050€.**

3 opérations lauréates en Isère bénéficient du fonds de l'ADEME dédié aux anciens sites industriels ICPE ou anciens sites miniers :

- À Saint-Clair-de-la-Tour, la friche de la Corderie :
→ **710 904 €, 2,3 ha**
- À Pont-de-Chéry, réhabilitation d'une friche industrielle :
→ **216 323 €, 0,85 ha**
- À Saint-Siméon-de-Bressieux, travaux de dépollution en vue de la requalification de l'usine pensionnat Girodon.
→ **44 323 €.**

FOCUS

Faire vivre la stratégie eau-air-sol en Isère

L'opération de recyclage des friches s'inscrit dans la « **stratégie eau-air-sol** », lancée par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021. 4 objectifs sont affichés :

◆ Eau - air - sol

Préserver les milieux en atteignant 5 % du territoire régional sous protection forte en 2040. Ces espaces naturels devront présenter des enjeux patrimoniaux forts, garantir les fonctionnalités écologiques et préserver les trames de biodiversité.

◆ Eau

Atteindre l'objectif de **bon état de 60 % des masses d'eau** à l'horizon 2027 et de 100% en 2040.

Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2025 et de 25% en 2035 et **revenir à l'équilibre** pour les bassins en déficit à l'horizon 2027.

◆ Air

Respecter les **recommandations de l'OMS de la qualité de l'air** pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine à l'horizon 2040 et **réduire de 50% le nombre de jours de dépassement** des seuils réglementaires d'ici 2027.

◆ Sol

Atteindre l'objectif de **zéro artificialisation nette** en région à l'horizon 2040 et **réduire la consommation foncière réelle** d'au moins 50% en 2027.

→ En Isère, sur le volet Eau, le **schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre** a été adopté.

→ Une mobilisation importante des acteurs autour des captages prioritaires et de renaturation de cours d'eau a eu lieu.

→ Le plan France Relance a permis le financement d'action de **restauration écologique** et d'**aires protégées** (remise en eau et renaturation du Grand Albert, dans la commune d'Arzay).

3. DECARBONER L'INDUSTRIE ET LES TRANSPORTS

Les politiques écologiques doivent s'aligner sur les engagements pris par la France dans les différents accords européens et mondiaux. La **réduction des gaz à effet de serre** est l'un des axes de la transition écologique, et l'État s'engage en Isère dans les domaines de l'industrie et les transports. En effet, l'un des enjeux majeurs de la relance de l'économie française est d'assurer un **rebond soutenable et durable de notre industrie**, au regard des problématiques environnementales et climatiques, qui soit compatible avec ses enjeux de compétitivité et de résilience de long terme.

L'Isère est un territoire fortement industrialisé, mais cet atout économique est aussi source de pollution.

C'est pourquoi par exemple, dans le cadre de France Relance, **15 millions d'euros** sont mobilisés pour le projet de **réduction de 65 000 tonnes par an** des émissions de gaz à effet de serre sur la plateforme chimique de Roussillon et la cimenterie de Montalieu-Vercieu.

M. Jean CASTEX, Premier Ministre entre juillet 2020 et mai 2022, a visité la plate-forme chimique de Roussillon le 6 septembre.



7,7 millions d'euros dans le secteur ferroviaire

8,8 millions d'euros pour des projets de mobilité (dont le téléphérique entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux)

Fonds de modernisation et soutien en recherche & développement :

- **10** entreprises de la filière automobile pour **7 millions d'euros**
- **11** entreprises de la filière aéronautique pour **4,5 millions d'euros**

Fond de soutien à la filière nucléaire : 6 entreprises iséroises pour **2,6 millions d'euros**

← INVESTISSEMENTS MAJEURS DE L'ÉTAT POUR LA DÉCARBONATION

L'État encourage la **mobilité verte des particuliers** avec des primes accordées aux détenteurs de véhicules électriques.

En 2021, **12 212 primes à la conversion et bonus écologiques** ont été accordées pour accompagner les isérois dans le verdissement de leurs véhicules.

*Le **bonus écologique** et la **prime à la conversion** aident les particuliers et les professionnels à acheter un véhicule peu polluant. La **prime à la conversion** permet d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule. Le **bonus écologique** est une aide pour l'achat d'un véhicule électrique, hybride ou hydrogène, neuf ou d'occasion, pour les véhicules légers comme pour les poids lourds. L'achat d'un vélo à assistance électrique est ainsi concerné par cette aide.*

4. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

L'État met en place des politiques de **restauration écologique** pour préserver et valoriser les territoires isérois.

Soutien aux aires protégées : cette mesure de France Relance vise à soutenir des opérations de restauration de sites dans les parcs nationaux, et à créer des infrastructures dans leur territoire, vecteurs d'emplois locaux et d'attractivité, notamment touristique.

Dans le **Parc naturel régional du Vercors** (17 000 hectares, la plus grande réserve naturelle terrestre de France), l'État a attribué, via le plan France Relance, une **aide de 405 000€** répartie sur trois projets d'un **budget total de 720 000€** dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors :

- Mise en valeur du Mont Aiguille via le soutien du tourisme local,
- Aménagements aux abords de la réserve naturelle (panneaux explicatifs installés devant les 6 entrées du parc),
- Acquisition d'une propriété de 215 hectares à Saint-Agnan-en-Vercors pour permettre d'organiser l'accueil du public et de le sensibiliser à la préservation de la biodiversité dans cette zone.

Le **Parc national des Écrins**, entre l'Isère et les Hautes-Alpes, a profité du plan France Relance, avec notamment le **programme biodiversité** : le parc a reçu **2 millions d'euros** au total (répartis entre l'Isère et les Hautes Alpes), pour la construction et la rénovation de cabanes pastorales (Saint-Christophe-en-Oisans et

Valjouffrey). Les sentiers et les passerelles sont également concernés par cet investissement, avec par exemple la construction d'une passerelle à proximité du refuge du Carrelet (La Bérade).

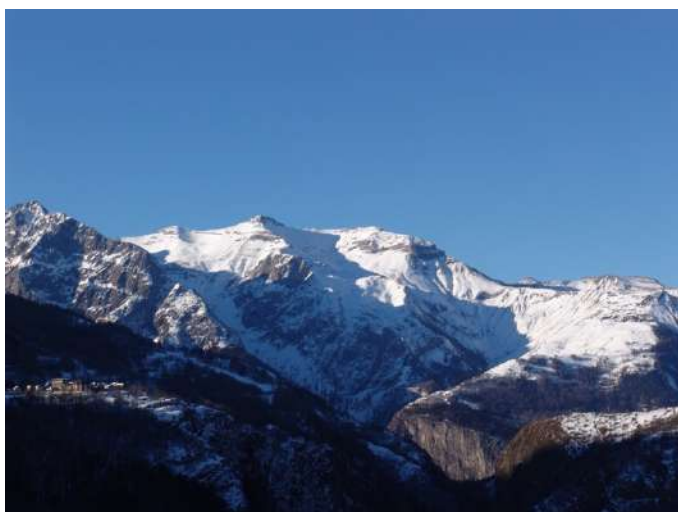
Le nettoyage de sites pollués participe de la restauration de l'environnement.

A **Saint-Pierre-de-Chartreuse**, commune de 1000 habitants située au cœur du Parc naturel de Chartreuse, coule le **Guiers Mort**, labellisé « Rivière sauvage » en 2019 (32 rivières labellisées sur tout le territoire national) : lors des crues, les eaux sont polluées par des déchets issus d'une ancienne décharge communale avoisinante, la décharge du Perquelin, favorisant le développement de plantes invasives, notamment la Renouée du Japon. La commune souhaite dépolluer le site pour pérenniser le label et protéger la biodiversité.

Le montant du projet de dépollution est de **104 000 €**, financé à la hauteur de **35 000 €** par France Relance : le but est de neutraliser un maximum de déchets pour éviter leur dispersion dans le cours d'eau, afin de restaurer le milieu naturel et son écosystème. La sensibilisation des visiteurs et l'éradication des dépôts sauvages est aussi une partie intégrante du projet, avec la création d'un sentier pédestre et l'installation de tableaux d'information sur la biodiversité de la rivière.

Face aux aléas climatiques qui se multiplient, la **forêt, puits de carbone**, a également un rôle clé à jouer dans la problématique du changement climatique.

France Relance met en place des mesures pour **reboiser** les forêts françaises et atténuer le changement climatique, notamment, à l'échelle nationale, une aide au renouvellement forestier (150M€), le soutien à la filière bois (20M€), l'aide à la filière graine et plants (3M€), et le développement de la couverture LIDAR (Image satellite de haute densité, pour 22M€).



Vue du Parc national des Écrins.

L'État s'investit dans la **protection animale**. Le plan France Relance vient en soutien aux associations de protection animale pour la prise en charge des animaux de compagnie, abandonnés ou en fin de vie. Le bien-être animal en élevage est aussi l'un des enjeux pris en charge par France Relance. L'appel à projets a été fructueux dans ces deux pôles en Isère pour l'année 2021.

La **Direction Départementale de la Protection des Populations** (DDPP) a retenu 10 lauréats isérois pour un montant de **933 000 €**.

La SPA du Dauphiné (qui accueille et secourt 900 animaux chaque année), l'association Cosa Animalia, le refuge de Gerbey et l'association Clos des chats ont ainsi reçu des financements pour améliorer les conditions d'hébergement des animaux ou pour s'agrandir afin d'augmenter les capacités d'accueil, avec des travaux relatifs à l'éclairage aux abris, à la climatisation et aux revêtements. L'association Cheval mon ami, seul refuge équin de l'Isère, a été dotée de subventions pour financer des travaux de réaménagements, améliorant ainsi l'espace de vie des animaux.



M. Samy SISAID, sous-préfet à la relance, et M. Mathias TINCHANT, directeur départemental adjoint de la protection des populations (DDPP), ont visité mercredi 11 août 2021 la Société Protectrice des Animaux (SPA) du Dauphiné, à Saint-Martin-d'Uriage.

Plus généralement, dans sa mission relative aux populations animales, la DDPP réalise des contrôles d'établissements et des contrôles documentaires de déclaration obligatoire (800 par an), coordonnant 6000 actes délégués.

Sont ainsi suivis :

- 5000 élevages, avec des contrôles périodiques (2200 bovins, 1500 ovins et caprins, 200 porcins, 360 équins, 600 volailles et 23 piscicoles),
- 490 élevages d'animaux de compagnie et 50 d'animaux non domestiques,
- 2600 apiculteurs,
- 14 établissements autorisés pour l'expérimentation animale,
- 519 certificats d'exports donc 69 pour des mouvements commerciaux d'animaux de compagnie ou participant à des épreuves sportives.

5. METTRE EN PLACE UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

La reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité. En ce sens, les **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** ont été créés il y a 6 ans :

- Ils favorisent la **relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires** en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.
- Ils rapprochent producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs.
- Par exemple, depuis 3 ans, le territoire de la Matheysine a bénéficié de plusieurs programmes tournant autour de l'alimentation, de l'agriculture et du social : Matheysine dans l'assiette, programme « prévention obésité pédiatrique », stratégie foncière Sud Isère. Le PAT lancé en 2021 a ciblé les agriculteurs (plus de 166 sur le territoire), les acteurs économiques (plus de 62 restaurateurs), et les habitants (notamment les scolaires et les publics défavorisés).

L'appel à projet d'alimentation locale et solidaire du plan France Relance soutient l'accès à des aliments frais, de qualité et locaux, avec un montant de **340 000€ en Isère**.

Par exemple, le plan France relance a permis l'achat d'un véhicule destiné au transport des paniers solidaires de l'association **Tero Loko**, ainsi que la réalisation de formations pour l'animation des ateliers. L'association Tero Loko mène un projet de développement local en territoire rural autour de **Notre-Dame de l'Osier** dont l'objectif est d'**aider et d'accompagner des personnes en situation précaire** et des réfugiés au travers d'un emploi en insertion (maraichage bio et activité de panification) ou d'ateliers créateurs de lien autour de l'alimentation et du jardinage. La production du chantier d'insertion permet de vendre des paniers, dont des paniers solidaires.



3 **AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créées en 2021 à Morestel, Meylan et Rives :

→ Favoriser un accès à des légumes frais de qualité et locaux à un public précaire sous la forme de paniers par l'Alliance Paysans, Ecologistes, Consom'acteurs de l'Isère (Alliance PEC), dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

→ Partenaires: la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes-Nord, la Chambre d'Agriculture et l'Alliance PEC.

L'appel à projets de structuration de filières agricoles et agroalimentaires du plan France Relance cofinance des projets collectifs alliant compétitivité, transition agroécologique et création de valeur et d'emplois. Cette mesure vient prolonger et amplifier les dispositifs d'appel à projets de structuration de filières déjà existants, en permettant :

- des investissements immatériels (études, ingénierie de projet, assistances techniques, conseils externes, etc.)
- des investissements matériels (fabrication de prototypes, construction d'atelier, création de ligne de production et de transformation, matériel de robotisation, etc.).

Le **pôle agroalimentaire de l'Isère**, avec son projet de création d'une plateforme de commercialisation, en est devenu le premier lauréat isérois, subventionné à la hauteur de **200 000€**.



3

L'ÉTAT EST AU SERVICE DU MAINTIEN ET DU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

L'Isère, deuxième département de la région Auvergne-Rhône-Alpes en termes de peuplement, est un territoire attractif. La population jeune et qualifiée, le pôle enseignement-recherche de qualité, le tissu d'entreprises performantes et productives, et l'attrait touristique ne sont que quelques exemples du dynamisme économique caractérisant l'Isère.

L'État apporte fonds et soutien pour favoriser les performances économiques du territoire isérois, tout en les conciliant avec des enjeux de durabilité.

1. INVESTIR POUR UNE RECHERCHE DE HAUTE QUALITÉ

L'Isère se caractérise par l'excellence de sa recherche scientifique, dont la renommée dépasse les frontières nationales. **Deuxième pôle de recherche publique**, le département concentre près de 26 000 emplois dans ce domaine, et accueille **13 centres de recherche nationaux** comme internationaux, dont le CEA et le CNRS. De nombreux laboratoires privés se sont également installés sur le territoire, signe de son attractivité. Près de 1000 brevets ont été déposés en 2021.

Une des forces de l'Isère réside dans le dynamisme de la recherche, et en particulier de la **recherche et développement**. Elle est au carrefour de la recherche et de l'industrie : la recherche appliquée exploite les résultats de la recherche fondamentale afin de déterminer les applications commerciales possibles pour les industries. L'Isère représente donc un **écosystème favorable** au développement de start-up innovantes. Ces dernières contribuent au dynamisme du département, grâce à ces liens étroits qu'entretiennent les centres de recherche, les industries, et les communes.

Le triptyque recherche – université- industrie, soutenu par l'État, permet l'existence de filières d'excellence : →

L'État a lancé en 2021 dix **programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR)** : l'enjeu est de construire ou de consolider un **leadership français** dans des domaines scientifiques considérés comme prioritaires à l'échelle nationale ou européenne et liés à une **transformation de grande ampleur**, qu'elle soit technologique, économique, sociétale, sanitaire, ou encore environnementale.

1. ÉNERGIE

2. ÉLECTRONIQUE ET NUMÉRIQUE

3. SANTÉ

4. CHIMIE

5. MÉTALLURGIE

6. SPORT ET MONTAGNE



Mme Frédérique VIDAL, alors ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a visité, le jeudi 23 septembre 2021, l'Institut Néel et MINATEC, acteurs forts du plan Quantique à Grenoble.

En Isère, le PEPR consacré **aux technologies quantiques**, doté de **150 millions d'euros**, est piloté par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (**CEA**), le Centre national de la recherche scientifique (**CNRS**) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (**INRIA**). Le plan Quantique prévoit des actions en faveur de la recherche (en particulier pour les ordinateurs, capteurs et communications quantiques), l'industrie et la formation, financées à hauteur de 1,8 millions d'euros par le PIA4 (quatrième Programme d'investissements d'avenir).

L'attractivité du pôle universitaire de Grenoble est soulignée par le nombre de personnes ayant choisi d'y étudier : **63 000 étudiants** fréquentent les établissements d'enseignement supérieur du département, au premier rang duquel se trouve l'université Grenoble Alpes.

2. MAINTENIR UNE INDUSTRIE DE POINTE

L'Isère est un département très industrialisé, avec des entreprises à rayonnement national et international. Les secteurs sont variés : électronique, santé, télécommunication, automobile, aéronautique ... En 2021, le gouvernement a mobilisé des **moyens exceptionnels pour le soutien à l'industrie**, via le plan France Relance, afin d'apporter une réponse immédiate et forte aux défis rencontrés par les industriels.

Après une vague de délocalisation, la crise du Covid et les pénuries qui l'ont accompagnée ont fait apparaître la nécessité **de retrouver notre souveraineté industrielle dans les secteurs stratégiques**, comme l'électronique ou les médicaments. En effet, entre 2000 et 2016, l'Isère a perdu près d'un quart de ses emplois industriels. Aujourd'hui, l'État relocalise la production dans les secteurs critiques, à savoir la santé, l'électronique, l'agroalimentaire, les intrants essentiels à l'industrie et enfin, les télécommunications.

⇒ L'Isère est le **premier département à l'échelle nationale pour le nombre de projets de relocalisation dans les secteurs stratégiques.**

RELOCALISATION ET RECONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ : quelques exemples

SEQENS : Avec son projet de relocalisation de la fabrication du paracétamol, l'entreprise pharmaceutique Seqens, installée sur la plateforme chimique de Roussillon, contribue à la reconquête de la **souveraineté sanitaire**.

Le projet d'investissement est de 100 millions d'euros, avec le soutien de l'État, pour à terme produire 10 000 tonnes de paracétamol sur le site.

ALEDIA : Entreprise du secteur électronique spécialisée dans la conception de diodes électroluminescentes, créée en 2011, implantée sur le site de Champagnier. La technologie qu'elle développe permet d'envisager la **relocalisation en France ou en Europe** de la fabrication d'écrans de toutes natures, souples ou rigides. Ce projet a d'ores et déjà permis à l'entreprise de passer le seuil des 200 emplois, avec un objectif de 450 emplois à l'horizon 2025. C'est pourquoi Aledia a bénéficié d'une **aide de 6 millions d'euros** via France Relance.

VERKOS : créée en 2020, cette entreprise est spécialisée dans la création de batteries, pour répondre à la demande croissante de véhicules électriques en mettant l'accent sur le bas-carbone. L'entreprise a passé la barre des 100 emplois créés, avec un objectif de 250 emplois. Elle vise à **relocaliser la production de batterie** en Europe. Ainsi, elle est aidée par France Relance à la hauteur de **5 millions d'euros**.

43 projets industriels dans les secteurs stratégiques en Isère ont été soutenus, permettant de créer plus de **1500 emplois** :

Santé : 12 entreprises, 70 millions d'euros, 500 emplois créés.

Électronique : 19 entreprises, 30 millions, 950 emplois créés.

Intrants : 8 entreprises, 11 millions, 60 emplois créés.

5G : 4 entreprises soutenues.

L'État a lancé des appels à projets, dont les lauréats isérois ont été nombreux. Les subventions accordées ont été des aides clefs pour la relance industrielle de 2021.

Le 9 juillet 2021, Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère, et Samy SISAI, sous-Préfet à la Relance, visitent l'entreprise Microoled, lauréate de France Relance : cette start-up grenobloise créée en 2007 et incubée au CEA, est spécialisée dans la conception et la fabrication de micro-écrans servant à de multiples applications (appareils photos, lunettes de réalité virtuelle, matériel médical, caméras thermiques...).



Au niveau territorial, l'État a eu à cœur de soutenir les entreprises de tous secteurs et de toute taille, notamment via une **réduction pérenne des impôts de production à partir de 2021** :

Diminution de 242 millions d'euros pour 13 688 entreprises iséroises en 2021.

La **Direction départementale des finances publiques (DDFiP)** a été un acteur du soutien aux entreprises et de la sauvegarde de l'emploi en 2021 : elle s'est occupée du versement d'aides directes, le fonds de solidarité, et a pris en charge des mesures d'accompagnement personnalisées, dans le cas d'entreprises endettées par exemple. Elle a également mis en place des mesures de bienveillance et de reports de charges fiscales.

CHIFFRES-CLEFS

Fonds de solidarité	38 860 entreprises iséroises 737 millions d'euros	<u>Commission des Chefs de service financiers (CCSF)</u> Traitement de 85 dossiers d'entreprise, représentant 3171 emplois directs. Plans de règlement pour des arriérés de dettes fiscales et sociales s'élevant à 19 millions d'euros.
Prêts garantis par l'État	14 340 entreprises iséroises 2,273 milliards d'euros	<u>Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)</u> Prête directement aux entreprises n'ayant pas obtenu de Prêt garanti par l'État (les PGE) : 22 prêts délivrés pour un total de 10,21 millions d'euros.

De même, la **Banque de France** a joué pleinement son rôle au sein de la mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise, apportant notamment sa connaissance du tissu économique et son expertise de diagnostic économique et financier des entreprises au sein du CODEFI. La Banque de France aide les entreprises en sortie de crise à travers un dispositif, la Médiation du Crédit. En 2021, elle a poursuivi son action auprès des 86 entreprises qui l'ont saisie, qu'elles soient fragilisées par le recul d'activité et les restrictions sanitaires ou bien confrontées à des difficultés de financement.

Focus : les aides aux TPE et PME de France Relance



En 2021, pour faire face à la crise l'État a aidé financièrement les TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises), dans le cadre du plan France Relance. 5 mesures phares ont été prises :

- **Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie :**
 - 28 millions d'euros ont été investis dans 295 projets d'industrie du futur
 - Plus de $\frac{3}{4}$ de ces financements ont été attribués à des TPE et des PME de moins de 50 salariés.
- **Aides France Num pour la transformation numérique des TPE :**
 - Accompagner les entreprises à la transition numérique via des formations, pour, par exemple, améliorer leur référencement en ligne, mieux communiquer avec leurs clients, gérer leur notoriété, utiliser les réseaux pour recruter ou encore numériser la gestion de leur facturation et sécuriser les données de leur entreprise.
 - 2871 entreprises ont été aidées, pour 1,4 millions d'euros.
- **Soutien à l'export** pour renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international :
 - Exemple : le « **chèque relance-export** » prend en charge 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle (dans la limite d'un plafond). En Isère, c'est **254** prestations qui ont été ainsi financées.
 - En Isère, **1,3 millions d'euros est engagé pour 2 629 TPE**
- **Prêts participatifs France Relance**
 - Prêts bancaires à coût attractif grâce à la garantie de l'État.
 - Destiné aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) ayant des projets de développement nécessitant de renforcer leur solvabilité. Il permet aussi de renforcer la solidité financière de l'entreprise en apportant un financement long.
- **Prêts croissance TPE :**
 - Faciliter les investissements immatériels des TPE qui sont indispensables pour assurer la compétitivité future de ces entreprises.

3. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR AGRICOLE ET AIDER À LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française : les aides au développement rural et agricole ainsi qu'à l'installation de nouvelles entreprises agricoles ont été amplifiés par les crédits de France Relance. Au total, ce sont **36 millions d'euros** de financements qui ont permis de développer des équipements pastoraux, de moderniser les exploitations agricoles et leur atelier de transformation ou de vente, de les protéger des aléas climatiques, ou encore de les inciter à faire évoluer leurs pratiques.

MODERNISER LES ÉQUIPEMENTS

La modernisation des équipements est un élément clé pour rendre l'agriculture plus compétitive, et cette modernisation ne s'effectue pas au détriment des enjeux écologiques.

En Isère, l'État a mis en place des primes à la conversion des agroéquipements dans le cadre de France Relance, afin de réduire l'usage des intrants :

→ **2,7 millions d'euros** ont ainsi été engagés, pour **147** primes à la conversion.

Les agroéquipements de la filière des protéines végétales ont bénéficié de primes.

De même, le diagnostic carbone a été aidé à la hauteur de **137 millions d'euros**.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La campagne 2021 de la Politique agricole commune (PAC) a été réussie, pour les exploitants et pour les gestionnaires instructeurs.

→ **70 000 000€** d'aides PAC ont été attribués pour la « ferme Isère ».

Réunion du comité départemental loup à la Préfecture de l'Isère le 21 décembre 2021 →

LES AIDES CONJONCTURELLES SPÉCIFIQUES

Les entreprises agricoles touchées par un gel sévère de printemps ou par la crise covid ont bénéficié de crédits de crises ou d'aides spécifiques.

→ **10 millions** d'euros d'indemnisation.

LE PASTORALISME : LA PRÉDATION LUPINE

2021 aura été marquée par la stabilisation du nombre d'attaques et par une extension géographique du loup sur tout le Nord Isère.

Pour l'année 2021, **222** éleveurs ont bénéficié d'aides à la protection des troupeaux pour un montant de **2 269 000 €** (financé à 50 % par l'Europe sur le fonds européen agricole de développement rural Feader et 50 % par l'État). L'indemnisation des animaux prédatés a été de **400 000€** sur cette même année pour **369** déclarations d'attaque. L'État communique et entretient des relations

régulières avec l'ensemble des parties prenantes.

LE SOUTIEN À LA FILIÈRE BOIS

Le plan France Relance accompagne également la filière bois et comporte 4 mesures : renouvellement forestier, filière « graines et plants », acquisition de la couverture LIDAR, filière bois aval.

→ **31 dossiers** ont été déposés en Isère pour un montant d'aide de **408 000 €** (22 en forêt publique et 9 en forêt privée).

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Un document cadre a été produit et mis à disposition des maîtres d'ouvrage pour les guider dans le choix de la zone d'implantation de projets d'agrovoltaïsme ou des centrales photovoltaïques. Cette méthode permet de cibler les zones d'implantations adéquates et de limiter les impacts environnementaux et la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Direction départementale des Territoires (DDT) est le service de l'État qui est, entre autres, chargé d'accompagner les politiques agricoles du département.



4. MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

L'État et ses partenaires aménagent les infrastructures en Isère, pour offrir plus de sécurité et de fluidité aux usagers. L'année 2021 a été une année où les grands travaux entrepris dans les années précédentes ont continué, que ce soit au niveau de l'A480 ou sur la ligne ferroviaire dite « des Alpes ».

A Grenoble, le projet de réaménagement de l'échangeur du Rondeau, pour lequel la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage, s'inscrit dans le projet global A480-Rondeau. D'un montant de **106 millions** d'euros, et prévu jusqu'en 2024, il a pour objectif de réorganiser les flux de circulation, de reconnecter les quartiers et de repenser les espaces publics.

Après des travaux préparatoires en 2020, le chantier a connu en 2021 une grande activité, avec le commencement des travaux du marché principal d'un montant de 60 000 000€.

Le chantier de réalisation des nouvelles voies (collectrice permettant de séparer le trafic local du trafic de transit supporté par la rocade RN87) et de la tranchée couverte a débuté par les travaux complexes de création de parois moulées et le prolongement des ouvrages supportant le cours de la Libération et la voie SNCF. Bien qu'ayant entraîné des fermetures de bretelles d'entrée ou de sortie de la RN87, les travaux ont été réalisés dans un **souci permanent de maintien de la circulation sur la rocade**.



Vue du chantier au Rondeau.

Grâce à une forte coordination entre les services de l'État (DREAL, DDT, DIR Centre-Est et Préfecture), des **itinéraires de déviation** pour l'ensemble des usagers, y compris les piétons et les cyclistes sur les parties urbaines, ont pu être mis en place depuis le début des travaux. Cette opération d'envergure est ainsi entrée en phase active de travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2024.



Le projet A480-Rondeau

Le réaménagement de l'A480 et du Rondeau vise à limiter les reports de trafic vers la voirie urbaine lié à la congestion du trafic aux heures de pointe et à l'impression d'insécurité routière sur l'A480. La nouvelle A480, insérée dans son environnement paysager, sera ainsi un facilitateur du quotidien, et contribuera à l'attractivité du territoire, notamment parce qu'elle renforce la performance économique et qu'elle favorise l'attractivité touristique.

- **Plus de sécurité :**
 - o Réalisation d'une tranchée couverte entre l'A480 et la Rocade Sud pour sécuriser la jonction des deux axes.
 - o Séparation des flux au niveau du Rondeau : les flux de transit sont séparés des flux locaux, qui s'effectueront, eux, en surface.
 - o Création de bandes d'arrêt d'urgence supplémentaires.
- **Plus de fluidité :**
 - o Passage à 2x3 voies sur 7km : aux extrémités, deux portes agissent comme des « verrous », volontairement maintenus à un gabarit de 2x2 voies pour limiter le trafic de transit, et ainsi fluidifier la circulation et garantir les temps de trajet.
 - o Les voiries du réseau secondaire sont ainsi libérées, pour laisser plus de place aux autres modes de déplacement : transports en commun, vélo...
- **Plus d'intégration dans le paysage :**
 - o Travail d'insertion paysagère : le galet est utilisé comme matière principale, afin de marquer la continuité avec le Drac, la montagne et la pierre de la ville
 - o Réduction des nuisances sonores : les protections acoustiques vont jusqu'à un rayon de 10km, et, dans la tranchée couverte du Rondeau – où les modifications de vitesse des véhicules peuvent être générateurs de niveaux sonores conséquents – l'isolation phonique est renforcée.
 - o Traitement des eaux pluviales en chaussée, et création de zones de déplacement et de compensation pour la faune et la flore.

La régénération de la ligne ferroviaire dite « **ligne des Alpes** » vise à garantir le fonctionnement des lignes de desserte fine sur le territoire. Cette ligne, de Grenoble, rejoint Gap, via Vif, Clelles (Isère), puis Lus La Croix Haute (Drôme, limite de la région Auvergne-Rhône-Alpes), Aspres sur Buech et Veynes (Hautes-Alpes).



Pour pallier la vétusté de l'infrastructure (sur la portion de la ligne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes), l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et le département de la Drôme ont engagé des financements.

Au total, l'État a engagé **14,1 millions d'euros** sur la ligne des Alpes dans l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, essentiellement en Isère. Les travaux ont débuté fin 2021.

7,7 millions d'euros ont ainsi été investis par l'État en Isère dans le secteur ferroviaire en 2021.

5. AMÉNAGER LE TERRITOIRE ISÉROIS

L'Isère est un **territoire géographiquement riche**, notamment grâce à la conjonction d'un tissu urbain important et de vastes zones de montagne. En 2021, les actions de l'État ont ciblé aussi bien les villes que les communes rurales, avec une attention particulière apportée à l'aménagement des territoires ruraux.

HABITER LA VILLE

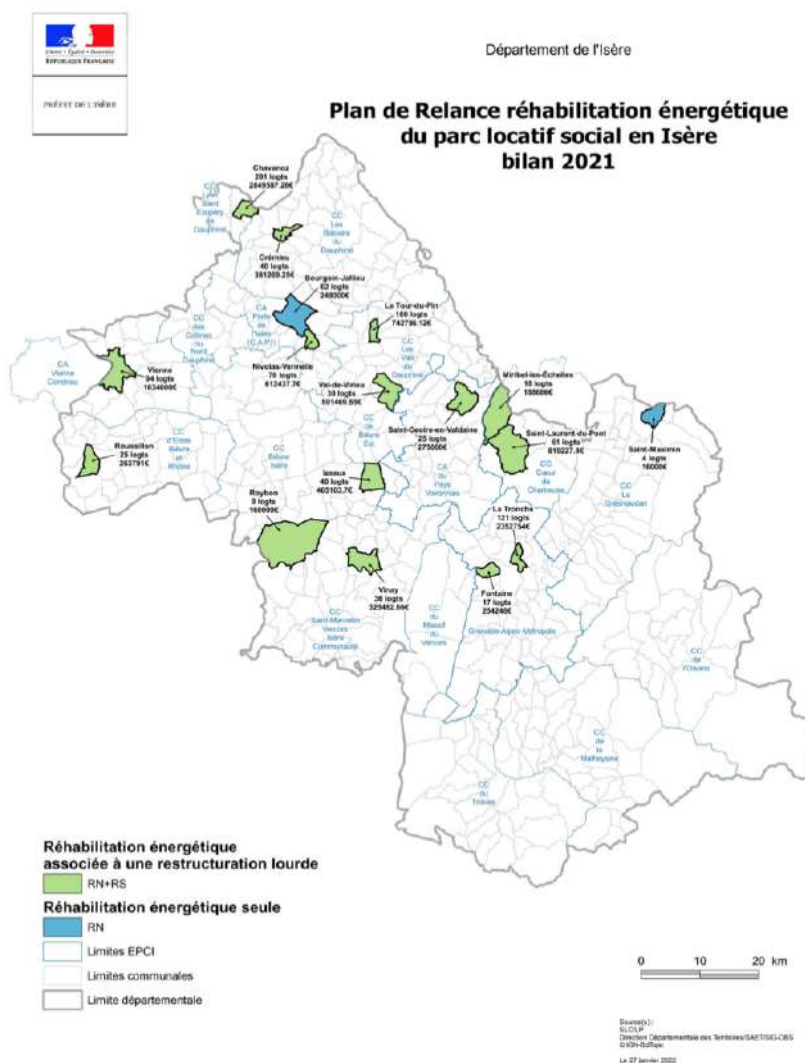
L'État a accompagné et co-financé les actions du **projet partenarial d'aménagement GrandAlpe**, signé en novembre 2021, pour une subvention de 5,9 millions d'euros. Ce projet concilie d'une part des objectifs de mobilités multi-modales et de sobriété foncière (comme le recyclage de la friche industrielle Allibert), avec d'autre part des enjeux de santé et de service aux habitants, de production agricole de proximité (fermes coopératives).

3 programmes **« Action cœur de ville »**, portés par **l'Agence nationale de cohésion des territoires** (ANCT) concourent à la revitalisation de Vienne, Voiron et Bourgoin-Jallieu. Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le programme Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Le renouvellement urbain, porté par **l'Agence nationale de renouvellement urbain** (ANRU) s'est concrétisé dans le quartier de l'Arlequin, ou plus largement dans la métropole de Grenoble, pour un total de 80 millions d'euros. L'ANRU a également soutenu la réhabilitation de 100 logements locatifs sociaux à Vienne.

L'aide à la relance de la construction durable de plus de **3 millions d'euros** a accompagné **44 communes** souhaitant densifier la construction des logements.

1032 logements locatifs sociaux ont pu être financés pour de la rénovation énergétique et de la réhabilitation lourde, avec une dotation de **11,58 millions d'euros**.



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- ⇒ 26 QPV en Isère, dans lesquels résident 66 658 habitants soit 5% de la population.
- ⇒ 7 contrats de ville : CA Porte de l'Isère, CA Vienne Agglo, CC Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry, Grenoble Alpes Métropole, CC du Pays Roussillonnais, CC du Pays de Saint-Marcellin et CA du Pays Voironnais.
- ⇒ 2,75 millions d'euros de crédits État pour le département en 2021 (ANCT).
- ⇒ 8 QPV retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- ⇒ 2 projets d'intérêt national : le quartier Villeneuve Village Olympique à Grenoble et le quartier des Essarts-Surieux à Echirolles.
- ⇒ 6 projets d'intérêt régional : le quartier Mistral Lys Rouge Camine à Grenoble, le quartier Renaudie Champberton La Plaine à Saint-Martin-d'Hères, le quartier de Saint-Bonnet à Villefontaine, Brunetière à Voiron, Saint-Hubert à L'Isle-d'Abeau, et Vallée de Gère à Vienne.

REDYNAMISER LES TERRITOIRES RURAUX



Le Préfet de l'Isère, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a impulsé dans les territoires ruraux des actions visant à redynamiser les « bourgs ruraux » à travers la signature de 14 contrats « Petites villes de demain » concernant : Bourg d'Oisans, La Mure, Mens, Pontcharra, Saint Marcellin, Saint Laurent du Pont, Tullins, Villard de Lans, Crémieu, Le Pont de Beauvoisin, La Tour du Pin, Beaurepaire, Chasse sur Rhône, et La Côte Saint André.

AMÉNAGER LES TERRITOIRES DE MONTAGNE

L'État a lancé en juillet 2021 un plan Avenir Montagnes, qui se déploiera sur 3 ans, en coordination avec le conseil départemental et régional. Il vise à déployer des crédits d'investissements et à offrir un soutien en ingénierie pour réussir la transition du tourisme de montagne dans les massifs. En effet, avec les changements climatiques, le tourisme de montagne, activité principalement saisonnière, est amené à évoluer et à s'adapter.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les aides aux 16 exploitants de remonté mécanique ont atteint 55 millions d'euros. Au-delà de ces mesures d'urgence déployées depuis le début de la crise sanitaire, la mise en œuvre du plan « Avenir Montagnes » vise à accélérer la reprise d'activité et l'investissement en montagne pour créer un tourisme durable et résilient, et contribuer à :

- Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles,
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne,
- Dynamiser l'immobilier de loisir et agir sur le phénomène de « lits froids ».

Ainsi, au titre du Plan France Relance, le fonds Avenir Montagnes, est doté au niveau national de 331 millions d'euros sur deux ans (2021-2022). Il comporte deux volets mis en place sur le terrain par les commissariats de massifs :

- Investissement pour 300 M€ à parité entre l'État et les Régions en faveur de l'investissement dans les territoires avec Avenir Montagnes Investissement : en Isère, le montant engagé est de 1,85 millions d'euros de crédits de l'Etat et 600 000€ de crédits de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour 7 dossiers déposés, soit près de 2,5 millions d'euros au total.
- Ingénierie pour 31 M€ mobilisés sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne : Avenir Montagnes Ingénierie, Avenir Montagnes Mobilités et France Tourisme Ingénierie.
 - ➔ Le montant du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie est de 60 000€ en Isère, pour le cofinancement du poste de chef de projet Avenir Montagne ingénierie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Le dispositif France Tourisme Ingénierie est engagé à Chamrousse, Villard de Lans et les Deux-Alpes.



Par ailleurs, la Convention interrégionale du massif des Alpes est un contrat conclu entre l'État, les deux régions alpines (Auvergne-Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée qui traduit les priorités des partenaires et prévoit les mesures et les financements mis en œuvre. En Isère, cela représente :

- 59 dossiers déposés, dont 36 financés au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour un montant de presque 1,5 millions d'euros sur un coût total éligible de 8,3 millions.
- 15 dossiers financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 381 500€.

4

GARANTIR LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Réduire les inégalités est une des priorités de l'État dont le rôle est de permettre à chacun de vivre dignement et d'accompagner les plus démunis vers l'autonomie, dans le respect de la loi.

Les missions de l'État sont multiples : répondre aux urgences, via l'hébergement notamment, améliorer les conditions de vie de manière pérenne par l'action sur le logement, accompagner vers l'insertion ou la réinsertion grâce à des mesures dans le secteur de l'emploi et de l'économie ou encore de l'enseignement, sans oublier de favoriser une politique d'accessibilité culturelle.

La DSIL, un montant exceptionnel au service du développement des territoires

La **dotación budgétaire de soutien à l'investissement local (DSIL)** est mobilisée par l'État au profit des collectivités locales. En 2021, le plan France Relance a permis d'abonder la DSIL, qui est passée de 12 à **40 millions d'euros**. Le pendant de la DSIL, la **DSID** (dotación de soutien à l'investissement départemental) a reçu **4,2 millions d'euros supplémentaires**, permettant de financer deux opérations présentées par le Conseil départemental.

Destinée à soutenir des thématiques spécifiques, avec comme marqueur France Relance, ces crédits exceptionnels visent à mettre en place une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

En Isère, 163 projets ont été subventionnés au titre de la DSIL, en plus des deux projets soutenus par la DSID, dans les domaines de la rénovation thermique, de la transition écologique, de la résilience sanitaire et de l'entretien du patrimoine. Ces 165 projets s'ajoutent aux 32 projets sélectionnés avec le plan France Relance en 2020, ce qui porte le total à **197 projets isérois soutenus au titre de France Relance en 2020 et 2021**.

Quelques exemples de projets :

→ Volet « transition écologique » :

Acquisition, réhabilitation et extension du bâtiment Thermoformage à Saint-Laurent-du-Pont (Communauté de Communes Cœur de Chartreuse) = **DSIL 600 000€**.

Installer les établissement Petit Thermoformage, entreprise historique du territoire : pour répondre aux demandes de ses clients, l'entreprise doit moderniser ses lignes de fabrication et adapter son environnement. Les travaux consistent à agrandir le bâtiment et à l'isoler, mettre en place une ventilation, créer des pureaux, des quais de chargement et de déchargement, et aménager les espaces extérieurs.

Acquisition de 25 bus GNV par le SMMAG = **DSIL 1 460 000€**.

Le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) a pris l'engagement de remplacer les bus diesel par des bus plus responsables (Gaz naturels pour véhicules, GNV, ou électriques). Outre le maintien de la qualité du service offert aux usagers, cette acquisition a des retombées fortes en matière de qualité de l'air et de santé publique, avec une diminution des émissions d'oxyde d'azote de l'ordre de 30 à 70% selon les parcours, et la réduction de 10% des émissions de CO2. L'enjeu des mobilités est une dimension majeure intégrée à la stratégie métropolitaine de transition énergétique dans le cadre du plan Air Energie Climat.

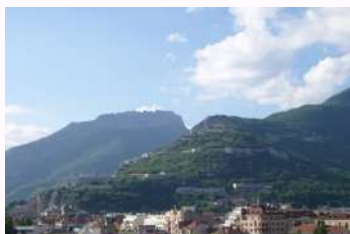
→ Volet « entretien du patrimoine » :

Réhabilitation du bâtiment Faller, à Renage = **DSIL 335 575€**.

Requalification du bâtiment Faller, situé sur le site de l'ancienne grande fabrique à Renage. Au fil des époques, il a servi de forge, de réfectoire ou encore de crèche. Cette friche, inscrite au titre des monuments historiques depuis 2016, présente de nombreuses pathologies qui la mettent en péril. Désormais propriétaire, la commune souhaite à la fois sauvegarder le bâtiment et insuffler une dynamique à la vallée de la Fure. Le lieu aura ainsi vocation à devenir un espace de création et de diffusion artistiques, une résidence d'artiste et un espace dédié à l'activité économique.

Restauration des fortifications du site de La Bastille (Grenoble) = **DSIL 527 736€**

Sécuriser les falaises et restaurer les ouvrages fortifiés. Le but est également de lancer en urgence des études pour sécuriser les ouvrages présentant un danger qualifié de « fort » et sur des ouvrages montrant des signes d'évolution inquiétants. Il s'agit aussi de lancer un nouveau diagnostic sur l'ensemble des murs et des falaises pour mettre à jour la base de données et définir la priorisation des travaux pour les cinq prochaines années.



Respectivement : la Bastille à Grenoble, un bus GNV, l'intérieur du bâtiment Faller à Renage.

1. LES JEUNES, UNE PRIORITÉ

Les jeunes sont particulièrement ciblés par les politiques publiques nationales : l'État se mobilise pour **soutenir l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle des jeunes**. Pour aider les 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020, mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le gouvernement a mobilisé en 2021 un budget de 6,7 milliards d'euros à l'échelle nationale, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes.

Le plan « 1 jeune, 1 solution »



#1jeune1solution

Visant à donner des perspectives aux jeunes en favorisant leur insertion professionnelle, ce plan mobilise différents leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières... Il doit pouvoir répondre à toutes les situations : l'objectif est de ne laisser personne au bord de la route.

→ 49 500 jeunes isérois ont bénéficié de ce plan entre 2020 et 2021.

Aide exceptionnelle pour l'embauche en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation

Cette aide accompagne financièrement les employeurs : elle est versée pour la première année d'exécution du contrat. Elle va de 5000 à 8000€.

→ 10 446 primes à l'embauche, 19 512 contrats d'apprentissage, 1 794 contrats de professionnalisation, 744 contrats initiative emploi en Isère en 2021.

L'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ)

Ce dispositif mis en œuvre en décembre 2014 et financé dans le cadre du Fond Social Européen (FSE) prend la forme d'un accompagnement

individuel d'une durée de 6 mois, assuré par des conseillers dédiés à 100% au dispositif. Il s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, avec une priorité pour ceux de moins de 26 ans, qui rencontrent des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi durable, ou pour lesquels un risque de chômage de longue durée est détecté. L'accompagnement peut aller jusqu'à un soutien durant la période d'intégration en entreprise, et des aides exceptionnelles peuvent être mobilisées pour les jeunes inscrits dans le dispositif.

→ 2 050 accompagnements en Isère, avec 15 conseillers dédiés à l'Accompagnement Intensif Jeune.

Parcours emploi compétence

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus comme travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il a pour objectif de développer dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement.

→ 516 parcours emploi compétence en Isère en 2021.

Emplois francs +

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le dispositif « emploi franc + » permet à toute entreprise ou association de bénéficier d'une aide à l'embauche pouvant aller jusqu'à 17 000€ pour le recrutement entre le 15 octobre 2020 et le 31 mai 2021 d'un jeune sans emploi de moins de 26 ans résidant dans un Quartier prioritaire de la ville (QPV).

→ 33 emplois francs en Isère en 2021.

Le **ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports** est un acteur impliqué envers les jeunes. L'année scolaire 2020-2021 a été celle d'une montée en puissance du service national universel, ou SNU.

- Pour les jeunes de 15 à 17 ans (scolarisés, en emploi, en formation ou en recherche).
- Objectif : s'investir dans une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale.
- Opportunité de vie collective, pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement, et ainsi affirmer sa place dans la société



553 jeunes isérois ont rejoint la cohorte du SNU de 2021, dont presque 60% de filles et 40% de garçons.



1/ Première étape : le séjour de cohésion

Les jeunes isérois ont été répartis sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, tandis que l'Isère a accueilli dans le Vercors près de 500 jeunes d'autres départements de la région, encadrés par 92 personnes formées.

Les projets pédagogiques des centres ont décliné les 7 thématiques prévues par le ministère, en lien avec les partenaires associatifs. Les jeunes présents ont notamment suivi une « journée défense et mémoire nationale » qui correspond à la JDC que tous les jeunes citoyens doivent suivre.

Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère, rend visite aux lycéens et lycéennes du SNU, en juin 2021.

2/ Deuxième étape : la mission d'intérêt général

Des missions d'intérêt général sont proposées aux jeunes volontaires dans toutes sortes de structure à but non lucratif : collectivités territoriales, services publics, associations, corps en uniforme. Ainsi, les cadets de la gendarmerie ont accueilli une vingtaine de jeunes par le biais de la mission d'intérêt général du SNU.

Parmi ses nombreuses actions au profit de la jeunesse,



mémoire et solidarité

L'**Office national des Anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG)** de l'Isère a accueilli trois jeunes du SNU dans le cadre de leur mission d'intérêt général en 2021 : ils ont ainsi été acteurs dans les cérémonies officielles et dans les journées nationales citoyennes.

L'**ONACVG** intervient également par exemple dans le cadre du **Concours national de la Résistance et de la Déportation**. À cause de la situation sanitaire, en juin, l'ONAC est allé rencontrer les collégiens dans le cadre de la remise des prix du CNRD. De même, les lauréats n'ayant pu se rendre en Alsace comme prévu, une journée dans le Vercors a été programmée, avec une visite des nécropoles de Vassieux en Vercors et de Saint Nizier du Moucherotte.



Élèves du collège Louis Aragon - 29 mai 2021- Nécropole de St Nizier-du-Moucherotte.

L'ONACVG a également créé deux concours pour les jeunes :

Les Petits artistes de la mémoire, destiné aux élèves de CM1 et de CM2, invite les élèves à s'approprier l'histoire du premier conflit mondial par l'élaboration d'une production artistique sur l'itinéraire d'un poilu sur le front.

Les **Bulles de Mémoire**, à l'intention des collégiens de troisième et des lycéens, incite les jeunes à questionner l'histoire et ses conséquences sur les hommes et les femmes qui l'ont vécue, par le biais du support original et populaire qu'est la bande dessinée.

2. LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

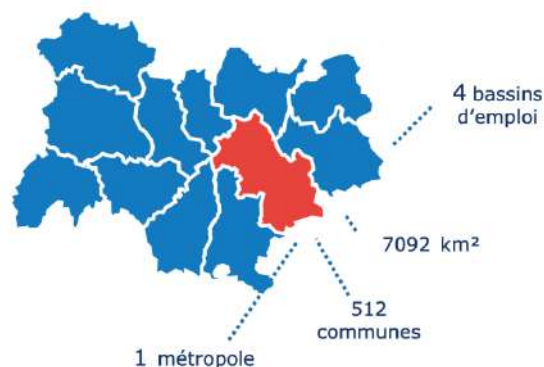
Cette année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de grandes réformes impulsées par le gouvernement pour lutter contre le chômage structurel et de longue durée. Ces réformes ont eu une très grande efficacité : en témoigne le taux de chômage en Isère à la fin 2021.

En janvier 2021, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité en Isère était de 60 580. En janvier 2022, ce nombre est passé à 49 630, soit une baisse de 18%.

Le taux de chômage entre le premier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022 est ainsi passé de 8,7% à **5,9%**.

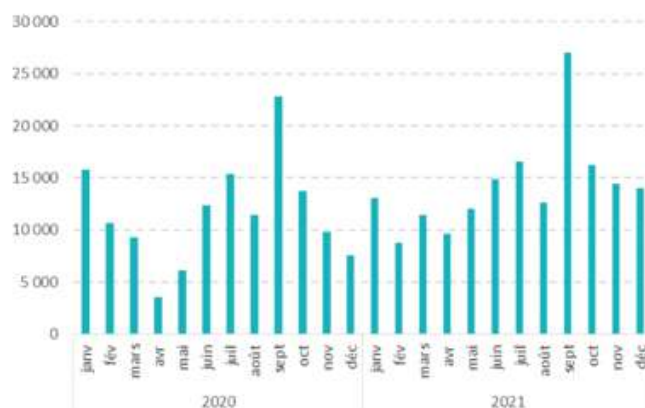
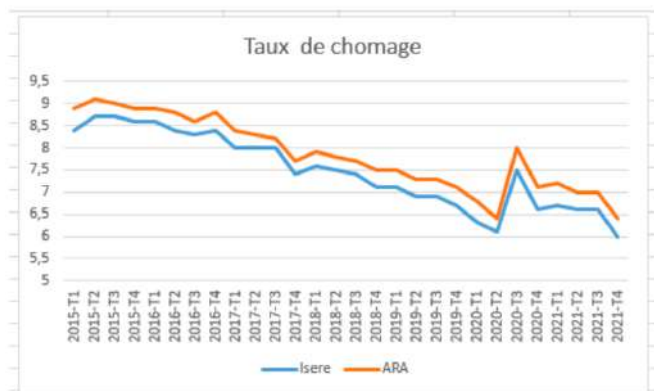
→ Parmi les 20 départements les plus peuplés de France, l'Isère fait partie des 3 à être passé sous la barre des 6% (avec Paris et La Loire-Atlantique).

Dans le contexte sanitaire 2020-2021, les équipes de **Pôle emploi** et de la **Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des solidarités (DDETS)** se sont fortement mobilisées pour assurer la continuité de leurs services et mettre en œuvre les mesures gouvernementales, notamment les mesures de soutien du plan France Relance.



QUELQUES CHIFFRES ET GRAPHIQUES

Taux de chômage en Isère - décembre 2021

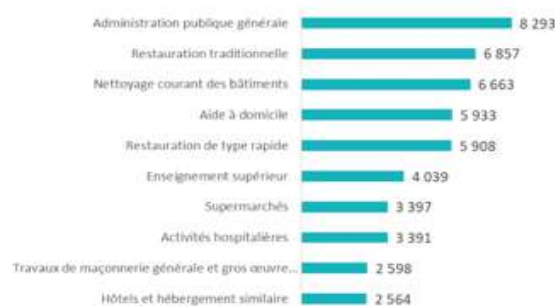


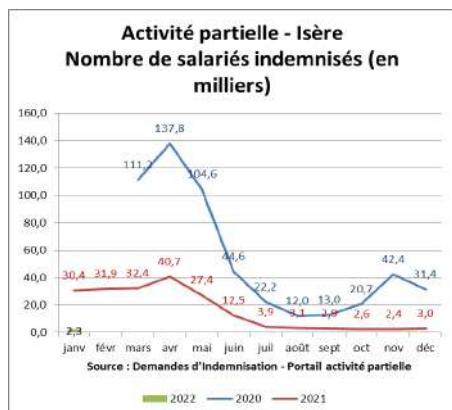
Les embauches (plus d'un mois, hors

intérim) -

DPAE - cumul de janvier 2021 à décembre 2021

Les 10 secteurs les plus recruteurs (plus d'un mois, hors intérim)





Depuis le début de la crise sanitaire, l'unité **Accompagnement des mutations économiques** de la **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)** a été fortement mobilisée sur la gestion des dispositifs d'**activité partielle** et activité partielle de longue durée, dont l'objectif est de permettre aux entreprises de traverser des périodes plus ou moins longues de sous-activité, sans licencier leurs salariés, et en favorisant leur formation.

→ **2021 : 17 970 demandes instruites (contre 419 en 2019) : 90% de ces demandes ont été validées.**

Différents dispositifs sont mis en œuvre pour **favoriser l'emploi et lutter contre la précarité**, en partenariat avec **Pôle Emploi** :



lutter contre la précarité, en partenariat avec **Pôle Emploi** :

➔ **Pacte ambition IAE (insertion par l'activité économique)**

Ce pacte vise à la mise en activité des personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour construire leur insertion durable. Il s'agit d'augmenter l'offre d'insertion par l'activité économique tout en proposant des supports d'activités plus diversifiés (transition écologique, industrie...).

La qualité du travail des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permet l'atteinte des objectifs :

- Plus de 60% de sorties « dynamiques » (en emploi de longue ou courte durée, ou en formation)
- 14 millions d'euros en Isère, 72 structures conventionnées, 4935 personnes concernées.

Le premier **Contrat Passerelle** a été signé en décembre 2021. Mesure du pacte ambition IAE, c'est un dispositif expérimental qui facilite les sorties de salariés en insertion vers l'emploi durable. L'objectif est de sécuriser la transition vers un CDI entre la structure d'insertion et l'entreprise classique. Cette mise à disposition vaut pour une durée de 3 mois.

➔ **L'expérimentation « cité de l'emploi » au sein de Grenoble-Alpes Métropole (GAM)**

Impulsées par le gouvernement en 2020, les **Cités de l'Emploi** proposent une collaboration renforcée des acteurs institutionnels, de l'emploi et des associations, afin de garantir aux résidents des quartiers politiques de la ville (QPV) les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information et le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population. L'approche est globale, et les différents partenaires travaillent en co-construction : il ne s'agit pas de surajouter à d'autres dispositifs, mais de mieux coordonner l'action des acteurs du territoire à travers une nouvelle forme d'action publique.

Grenoble Alpes Métropole a été labellisée territoire d'expérimentation « Cité de l'emploi » à l'été 2021, pour 2 ans. Elle concerne 4 quartiers : Essarts-Surieux à Echirolles, Villeneuve-Village Olympique et Mistral-Lys rouge- Camine à Grenoble, Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères. Elle dispose de 100 000€ supplémentaires par an pour l'insertion professionnelle des résidents des quartiers politiques de la ville, venant s'ajouter aux subventions existantes.



Inauguration officielle de la Cité de l'emploi de Grenoble Alpes Métropole le 18 janvier 2022 lors d'un job dating spécifiquement dédié au public féminin issu des quartiers politique de la ville sur les métiers en tension de recrutement du territoire.



Une trentaine d'entreprises iséroises sont engagées en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles (personnes domiciliées en quartiers politique de la ville, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de la protection internationale...): à travers leur engagement concret et volontaire, les entreprises affirment ainsi leur rôle dans la cohésion sociale du pays.

En 2021 :

- 1078 alternants recrutés, dont 116 jeunes en parcours d'insertion, 46 personnes en situation de handicap et 18 personnes réfugiées
- 225 jeunes accueillis pour leur stage de 3^e
- 18 visites d'entreprises (250 personnes accueillies).

FOCUS

L'État agit pour garantir l'égalité femme-homme

Les actions de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Rédaction du nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales en Isère

Ce protocole triennal vise à acter l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre de cette politique publique ainsi qu'à ancrer, structurer et à développer les actions sur la durée. Il permet également de mettre en place les mesures du Grenelle des violences conjugales en les adaptant aux réalités locales. Ce protocole constitue un outil de pilotage des réponses apportées aux violences faites aux femmes à l'échelle du département de l'Isère. Il comporte 4 axes : prévention et lutte contre les violences intrafamiliales, prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, prévention et lutte contre la prostitution et outils départementaux qui se décomposent en 25 objectifs chiffrés.

Activité de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Installée en Isère en 2017, la commission a permis l'attribution de 59 parcours de sortie de prostitution, permettant ainsi à des victimes de la prostitution, proxénétisme, traite d'êtres humains de mettre en œuvre un projet d'insertion sociale et professionnelle leur permettant de s'insérer dans la société française et de sortir de l'activité prostitutionnelle. Un travail partenarial interinstitutionnel et associatif a été lancé sur la prévention et l'accompagnement des mineurs en prostitution.

Point de mise en œuvre de l'index de l'égalité professionnelle dans les entreprises

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de calculer leur Index de l'égalité femmes-hommes. Les résultats doivent être publiés de façon visible et lisible sur le site internet de l'entreprise. En Isère on constate une bonne appropriation de la réforme et des résultats positifs quelle que soit la taille des entreprises. La note moyenne de l'index de 84/100 est légèrement inférieure à celle du niveau national 85/100 mais suit l'augmentation nationale (5 points depuis 2019).

3. PRENDRE EN CHARGE LA PAUVRETÉ

GARANTIR LE LOGEMENT

Politique du logement d'abord : La logique du « logement d'abord » vise toutes les personnes mal logées et dépourvues de logement, sans exception afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne sans prérequis d'insertion. Depuis 2018, Grenoble Alpes Métropole est territoire pilote de la mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'Abord : Le financement de l'État depuis le début de la mise en œuvre est de **2 045 075 €**.

Exemple de dispositif spécifique mis en place : le **dispositif Logement d'Abord** pour les jeunes de moins de 25 ans sans ressources.

Débuté en octobre 2020, résultat d'un partenariat entre la DDETS, Grenoble Alpes Métropole et la CAF et les acteurs locaux de l'hébergement et du logement des jeunes, Le LDA jeunes propose à 30 jeunes de moins de 25 ans orientés par le SIAO :

- ◆ Un logement en bail glissant dans le parc social,
- ◆ Un pécule de 500 euros par mois,
- ◆ Un accompagnement social global renforcé et une gestion locative adaptée ainsi qu'une aide à l'ameublement de 800 euros à l'entrée dans le logement (financements État, GAM et CAF).

Le dispositif mis en œuvre par le Conseil Habitat Jeunes (Mutualité Française de l'Isère) est actuellement évalué par un cabinet indépendant.

POUR UN LOGEMENT DIGNE

Une nouvelle version du précédent protocole de **résorption des squats et bidonvilles** a été validée en 2021 (signature en 2022), en partenariat avec GAM, avec comme ligne directrice la volonté d'une réduction totale du phénomène des bidonvilles de ressortissants européens en deux ans, en proposant une solution alternative aux personnes. Il s'agit en outre de formaliser des réponses qui ont été expérimentées sur plusieurs évacuations. Un sas de stabilisation a ainsi été expérimenté au printemps 2021 sur le site temporaire de Comboire, propriété de l'Etat. 5 ménages ont pu y être mis à l'abri suite à l'évacuation du squat de la rue Jean Macé à Grenoble. 4 de ces ménages ont pu être réorientés sur le dispositif d'insertion pérenne de la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale), et un ménage a bénéficié d'une aide au retour.

LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT

La **Banque de France** assure le secrétariat des commissions départementales, gère la procédure de traitement du surendettement des ménages et met en œuvre des solutions pour aider les foyers à sortir de situations financières difficiles. Ce rôle est essentiel pour les personnes surendettées. Ce dispositif gratuit assure dès la recevabilité du dossier des mesures protectrices pour le débiteur (suspension des voies d'exécution, du cours des intérêts et des remboursements, interdiction de frais de rejet, rétablissement des aides au logement). Parmi les **2290 dossiers traités** par la commission de l'Isère en 2021, **48%** ont débouché sur une **mesure de rétablissement personnel**, synonyme d'effacement total des dettes, la situation du débiteur ayant été jugée irrémédiablement compromise.

La « **Trajectoire 2022-2024** » repose sur des objectifs de réduction des places d'hébergement d'urgence au profit d'une transformation de l'offre intégrant des prestations plus qualitatives selon les principes du logement d'abord. Grâce à une dynamique partenariale forte, une cinquantaine d'acteurs se concertent dans des groupes de travail thématiques.

Entre autres, a été financée la **plateforme de participation des personnes accompagnées** avec des actions ciblées sur le Nord Isère.

L'hébergement d'urgence en 2021 :

- **2 197 places**, dont 1436 places pérennes. Parmi ces dernières, **214 réservées aux femmes victimes de violences**.
 - Parc d'hébergement d'urgence maintenu à un niveau historiquement haut.
 - Crédits supplémentaires alloués notamment pour renforcer les Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et les accueils de jour.
 - ➔ Les expulsions locatives ont ainsi cessé durant l'année 2021.
 - Coordination avec la Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration (DICII) et l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) pour améliorer la fluidité du parc d'hébergement, par la reprise de l'organisation d'équipes mobiles sur les sites d'hébergement et de régularisations de demandes de titres de séjour travaillées en partenariat avec les opérateurs de l'hébergement (4 équipes mobiles en 2021).
- Objectif : examiner la situation administrative et sociale des ménages hébergés et leurs perspectives d'insertion.

4. MAINTENIR UN RÉSEAU DE SERVICES CULTURELS ET PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

La culture a été durement touchée par la crise sanitaire, alors qu'elle est au cœur de notre cohésion sociale et qu'elle incarne le rayonnement international de la France. La **Direction régionale des affaires culturelles** (DRAC) représente le ministère de la Culture à l'échelle de la région. Elle subventionne l'Isère à la hauteur de **13,99 millions d'euros**.

Ce montant se structure autour des quatre missions principales du ministère de la culture :

- Soutien à la création artistique (spectacle vivant, arts plastiques) : **7,57 M€**
 - Soutien aux politiques patrimoniales (monuments historiques, archéologie, musées, archives, ethnologie...) : **3,086 M€**
 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (enseignement supérieur artistique, éducation artistique et culturelle, contrats de ville, développement des territoires ruraux...) : **3,21 M€**
- Soutien aux industries culturelles (industrie du livre) : **125 000 €**
- S'y ajoutent une dotation du plan France Relance de **991 000 €** : l'intervention de l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD), au titre du concours particulier des bibliothèques, permet le soutien aux projets d'investissements et plus particulièrement la mise en œuvre de la priorité ministérielle visant l'extension des horaires d'ouverture. En 2021, environ **1,3 millions d'euros** ont été programmés à ce titre dans l'Isère.

Politiques Concernant le patrimoine	Monuments historiques 318 monuments historiques en Isère, dont 52,5 % sont des propriétés publiques et 47,5 % en mains privées, ce qui représente 6,7 % du parc régional.	→ 2,5 millions d'euros pour leur restauration en 2021
	Entretien des monuments historiques → Entretien des combles dans la cathédrale de Grenoble : 46 254€ → Entretien des couvertures du Monastère de la Grande Chartreuse : 41 000 € .	
	Architecture et urbanisme → Forte hausse en 2021 des dossiers Autorisations Droit des Sols : 4360 avis ont été émis par l'architecte des Bâtiments de France	A travers ces avis, les communes bénéficient de l'expertise de l'UDAP pour préserver les qualités patrimoniales du bâti, ce qui a un impact positif sur le cadre de vie.

L'Isère est aujourd'hui le territoire le plus largement aidé par la DRAC au sein de la région, après le Rhône :

→ Plus de **7 millions d'euros** soit 16 % des crédits mis à disposition de la DRAC.

→ 2 scènes nationales, 1 centre chorégraphique national, 1 centre de développement chorégraphique, 3 scènes conventionnées, 2 scènes de musiques actuelles, 2 festivals musicaux importants, 1 orchestre à rayonnement national et international, 6 compagnies conventionnées en théâtre ou danse, 1 centre d'art contemporain, 1 école supérieure d'art.

Dans le cadre de **France Relance** :

Accompagnement et soutien du spectacle vivant : **464 000 €** ont été mobilisés pour accompagner la relance de la programmation et la relance du secteur musical.

Digitalisation des écoles d'enseignement supérieur Culture : **15 000 €**

1 librairie, la librairie Lucioles a bénéficié de l'aide à la modernisation : **11 907 €**

**Création
et
diffusion
artistiques**

Démocratisation culturelle :

→ **2 525 802€** ont été investis en Isère en 2021.
 → Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle, aux acteurs culturels, aux territoires, aux projets numériques, aux conservatoires, à l'éducation aux médias et à l'information, aux contrats territoire-lecture, aux actions dédiées au public éloigné de l'offre culturelle, aux projets présentés dans le cadre des politiques interministérielles.

Appel à manifestation d'intérêt *Prendre l'air (du temps) : Eté culturel 2021* (dispositif visant à encourager les initiatives des artistes et des acteurs culturels à destination des enfants, des jeunes et des familles pendant tout l'été et l'automne 2021)

→ Vif succès en Isère avec près de 50 lauréats pour un peu plus de 200.000€ d'accompagnement budgétaire.

Innovation numérique : Déploiement des Micro-folies

→ Plateformes culturelles de proximité, modulables selon toutes les configurations de leur lieu d'accueil : un musée numérique, véritable colonne vertébrale du projet, mais aussi un FabLab, une médiathèque, une scène, un espace de convivialité...

→ 9 Micro-Folies seront installées en Isère (dans des territoires en politique de la ville et des territoires ruraux).

Deux programmes spécifiques :

Culture et Santé :

Partenariat privilégié entre un établissement de santé et une ou plusieurs structures culturelles. En 2021 :

Projet « Entre les lignes : De vives voix » porté par la Résidence l'Arche. Ateliers d'écriture, de lectures et de création sonore et restitution dans le cadre du festival Parole Ambulante et au Cinéma de Pont de Cheruy (soutien de 5300€ dans le cadre du programme). Projet porté par la Mutualité française Isère.

Projet « Voyage au-delà des murs » au sein de l'établissement Grand Ouest de Beaurepaire (soutien de 5000€ dans le cadre du programme).

Culture et Justice :

Soutenir et développer des projets artistiques et culturels en direction des personnes placées sous main de justice et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse.

Les projets ont permis de réaliser des actions relatives à la musique, au cinéma, au théâtre et au street art, avec un soutien financier de 33.000€ de la DRAC dans le cadre du programme.

Ils ont concerné le Centre pénitentiaire de St Quentin de Fallavier et le Centre pénitentiaire de Grenoble/Varces, ainsi que des jeunes suivis par la PJJ au sein de l'Unité éducative d'activités de jour.

← ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE

Restauration de l'église Saint-Maurice à Vienne

La nouvelle campagne de restauration bénéficie des crédits du plan France Relance, soit 500 000 €.

L'Église Saint-Maurice date du XI^e siècle, et a été parmi les premiers monuments historique classés (elle est sur la liste de 1840).

Des travaux de restauration de la façade avaient été entrepris depuis 1993. Le chantier de restauration 2021-2022 concernent la tour sud-ouest et la partie basse de la tour nord-ouest de la façade occidentale.

Les parements de la cathédrale sont principalement en molasse : il s'agit d'une pierre particulièrement fragile, tendre et sujette aux dégradations induites par l'humidité, le vent, les cycles gel et dégel, la pollution. La pierre de molasse est une excellente pierre à bâtir, et suffisamment fine à sculpter. Cependant elle présente une très grande fragilité face à l'action de l'eau : sa constitution de grains de quartz liés par du calcaire fait que le ruissellement de l'eau dissout le calcaire et libère le sable. Il faut donc restaurer les parements et parfois changer des pierres en profondeurs lorsque celles-ci ont un rôle structurel.

Le principe de la restauration d'un monument historique est de conserver le plus possible sa matière. La première tranche de travaux (haut de la tour nord-ouest 2016-2018) a permis d'expérimenter une méthode adaptée à la situation par un changement très raisonné de pierres de structure ou sculptées, et par un système de plaquettes épaisses de pierre gougeonnées et coulinées de chaux à l'arrière. Ce principe sera reconduit sur les nouvelles tranches de travaux. La pierre de molasse n'existe plus ou est de mauvaise qualité, elle est remplacée par un grès des Vosges ou d'Espagne identique en couleur, grain et dureté.

Façade de l'église Saint-Maurice (Vienne) en 2018.



5. LA RÉSILIENCE SANITAIRE

Investir pour l'hôpital public et combattre la désertification médicale : voilà des enjeux auxquels est confrontée l'Isère, comme le reste du territoire national. Notre résilience sanitaire est tributaire de ces investissements. En 2021, des chantiers de modernisation des infrastructures médicales ont été lancés pour garantir un accès aux soins en Isère.

⇒ Le **Ségur de la Santé**, dans son volet investissement, engage des montants pour moderniser les hôpitaux publics, les mettre aux normes, ou encore restaurer leur capacité financière.

Ainsi, est engagée la première tranche des investissements de **386 millions d'euros** pour **24 établissements isérois**. Par exemple :



- La modernisation de l'hôpital Michallon (CHU Grenoble Alpes), pour un montant prévu de **282,0 millions d'euros** ;
- La restauration des capacités financières du centre hospitalier de Bourgoin Jallieu pour **28,3 millions d'euros** ;
- La reconstruction du Centre hospitalier de Beurepaire et de l'EHPAD à l'occasion de la fusion avec l'EHPAD Le Dauphin bleu, pour **11,8 millions d'euros** ;
- La mise aux normes techniques et la restauration financière du CH de la Mure, pour un total de **7 millions d'euros**.

Inauguration de la maison de santé d'Autrans-Méaudre-en-Vercors par Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère, le 24 septembre 2021.

Des opérations de **renovation de structures médicales** ont été entreprises, bénéficiant des crédits du plan France Relance, dans le cadre de la **DSIL**. Par exemple :

- **717 715€** pour la création d'un **pôle petite enfance** au Pont de Claix,
- **246 617€** pour la création d'une **maison de santé** à Veurey-Voroize,
- **202 859€** pour mettre en place un **pôle médico-social** à L'Isle-d'Abeau,
- **22 301€** pour la création d'un **cabinet médical** à Royon,
- **14 675€** pour l'aménagement d'un **cabinet médical** à Trept,
- **497 495€** pour la **maison médicale des Deux Alpes** :

La population des Deux Alpes est en augmentation, de même que la fréquentation touristique. En parallèle, le nombre de cabinets médicaux, ouverts pour la plupart uniquement pendant les saisons touristiques, est en nette régression : des cinq cabinets, il n'en reste plus que deux. L'objectif est **d'enrayer la désertification médicale de la station au long de l'année**. Le projet prévoit de regrouper plusieurs praticiens pour assurer les consultations médicales et les examens de première nécessité propres aux traumatismes liés à la pratique du ski, ainsi que les consultations dentaires.

La résilience sanitaire passant aussi par le développement industriel de la filière, l'État a soutenu **12 entreprises** iséroises à la hauteur de **70 millions d'euros**, permettant la création de **500 emplois**.

6. DROIT DES ÉTRANGERS : L'ADAPTATION DES SERVICES ET DES PROCÉDURES À L'ÉVOLUTION DES FLUX

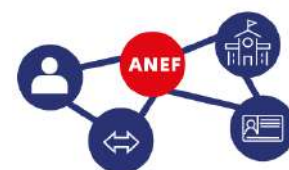
Depuis 2015, la France fait face à un **flux migratoire** en augmentation. Face à cette situation, les services de l'État, et à l'échelon départemental la **préfecture et les sous-préfectures**, se sont adaptées pour accueillir dignement les demandeurs et faire appliquer efficacement le droit des étrangers.

CHIFFRES-CLEFS PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

<p>31 580 personnes accueillies à la préfecture de l'Isère.</p>	<p>15 807 titres de séjour fabriqués 3 732 premières admissions au séjour 12 075 renouvellements de titres</p>	<p>4 011 demandes traitées dans le cadre de la procédure dématérialisée</p>	<p>2 427 demandes d'asile ont été enregistrées 590 premières demandes de bénéficiaires de la protection internationale.</p>
<p>12 987 personnes accueillies à la sous-préfecture de La Tour du Pin.</p>	<p>9 986 usagers accueillis pour les titres de séjour : + 40% par rapport à 2020.</p>	<p>5 408 documents de séjours (récépissé et cartes de séjour) délivrés</p>	<p>1 779 dossiers instruits en 2021.</p>
<p>9 079 personnes accueillies à la sous-préfecture de Vienne</p>	<p>6 233 usagers accueillis pour les titres de séjour : + 13,6% par rapport à 2020.</p>	<p>3 164 récépissés et 1 647 cartes de séjour délivrés</p>	

La dématérialisation des titres étrangers avec ANEF (administration numérique des étrangers en France)

L'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF) a pour objectif de dématérialiser toutes les démarches concernant les étrangers en France : séjour et accès à la nationalité. Sur ce portail unique, l'utilisateur dispose d'un compte personnel où il peut suivre en temps réel l'avancée de son dossier.



→ En 2021, s'est poursuivi le déploiement de la dématérialisation pour les étudiants, pour les passeports talents et les salariés qualifiés (et membres de leur famille) (25 mai 2021), pour les visiteurs, les demandes de duplicatas et les changements d'adresse (13 septembre 2021), l'objectif étant de dématérialiser l'ensemble des demandes liées au séjour en France d'ici la fin 2022.

FOCUS : La vie démocratique

La préfecture et les sous-préfectures sont chargées de l'organisation des élections politiques. En juin 2021, le bureau de la vie démocratique de la **préfecture de l'Isère** a mené à bien l'organisation des **élections départementales et régionales**. Pour ces élections, la **sous-préfecture de Vienne** était chargée de répartir et de distribuer à toutes les communes de l'arrondissement, à destination des 189 bureaux de vote, le matériel électoral et sanitaire. Elle a organisé les élections de la CCI Nord-Isère. La **sous-préfecture de La Tour-du-Pin** a aussi apporté un appui logistique à l'organisation des élections départementales et régionales, pour les 136 communes de l'arrondissement. Elle a également porté en propre l'organisation de trois élections partielles, dont deux se sont tenues en 2021 et une, début 2022.

Pour assurer l'égalité devant la loi, il est nécessaire de conduire une politique efficace d'éloignement et de lutte contre l'immigration irrégulière. L'**Office français de l'immigration et de l'intégration** (OFII) permet d'accompagner un demandeur dans son projet de retour (réinsertion, aide financière au retour éventuelle).

CHIFFRES-CLEFS

1 940 OQTF (obligation de quitter le territoire français) notifiées en 2021	50 départs volontaires (10 sans intervention et 40 avec l'aide au retour de l'OFII)	1 085 requêtes enregistrées en 2021	1 019 jugements 754 décisions confirmées et 261 décisions annulées (Taux d'annulation de 25% en 2021)
1 192 pour le refus de séjour	103 éloignements coercitifs	950 dossiers traités	
748 suite à interpellations			

UN EXEMPLE DE DISPOSITIF D'AIDE AUX RÉFUGIÉS : LE CTAIR

Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère et Christophe FERRARI, président de GAM, ont signé le 13 octobre 2021 un **Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés** (CTAIR).

Ce contrat engage la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale sur le territoire : (formation des étrangers en langue française, formation des travailleurs sociaux au droit des réfugiés, etc.). L'État finance ce dispositif à hauteur de **250 000€** par an.



Dans un contexte sanitaire très particulier, **4 cérémonies d'accueil dans la nationalité française** ont été organisées à la préfecture, dont 2 consacrées aux ressortissants étrangers ayant œuvré dans le cadre de la lutte contre le Covid19.

Cérémonie de naturalisation, le 14 avril 2021, à la Préfecture de l'Isère, en présence de Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère jusqu'en juin 2021.

Des cérémonies de **remise de médailles**, visant à valoriser un engagement, une carrière, ou des mérites particuliers, ont également été organisées à la préfecture en 2021.

Cérémonie de remise de la Médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, le 29 avril 2021, à la préfecture.



7. MODERNISER LES SERVICES DE L'ÉTAT ET GARANTIR LE SERVICE AUX USAGERS

Certains services de l'État ont connu en 2021 une réorganisation interne, afin d'être plus efficace dans les services qu'ils offrent – le but étant de **rapprocher les services publics de l'utilisateur**.

LA CRÉATION DE LA DDETS

La **Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** est issue de la fusion de la Direction départementale de la cohésion sociale d'une part, et de l'UD-DIRECCTE (Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Elle a pris effet en avril 2021, avec pour objectifs de :

- **Renforcer l'échelon départemental**, niveau adapté à la mise en œuvre effective de nombreuses politiques publiques prioritaires.
- Permettre un **dialogue plus simple et efficace** avec les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion que sont les collectivités territoriales, les opérateurs ou les organismes de sécurité sociale.

LA MODERNISATION DE LA DDFiP

La **Direction départementale des Finances publiques** réorganise son réseau afin de renforcer durablement sa présence sur le territoire.

- Mise en place d'un **Nouveau Réseau de Proximité** (NRP) entre 2021 et 2023 : davantage de points de contact pour les usagers, prestations de conseil au plus près des besoins des collectivités locales.
- La mise en place de la nouvelle organisation a pris appui sur une **concertation étroite** menée avec les élus et sur des engagements pris au plus près des attentes de chaque territoire : 16 chartes signées avec les présidents d'EPCI du département qui formalisent ces engagements jusqu'en 2026.

L'évolution du réseau des Finances Publiques s'appuie sur les potentialités offertes par la dématérialisation des échanges et le développement du numérique avec le renforcement corrélatif des points d'accueil de proximité pour les usagers.

LA DÉMARCHE QUAL-E-PREF

L'accueil du public dans les préfectures est une priorité de l'État. Le label Qual-e-pref permet de reconnaître que l'objectif est atteint. Indicateur élaboré en 2019 par le ministère de l'Intérieur, il prend en compte l'évolution de la relation avec l'utilisateur, notamment avec le développement de la dématérialisation (démarches effectuées en lignes pour les titres régaliens, etc.).

La préfecture de l'Isère travaille depuis plusieurs années à l'amélioration de la qualité d'accueil, et ce dans tous les domaines : accueil physique, téléphonique, sur internet, courrier postal ou électronique. La préfecture de l'Isère s'est engagée dans la nouvelle démarche de labellisation, qui prend davantage en considération le déploiement des nouvelles téléprocédures et la mise en place des points numériques.



ZOOM : le point d'accueil numérique

La préfecture et les sous-préfectures ont mis en place un point d'accueil numérique dans leur hall, afin d'aider les usagers dans leurs démarches. Un médiateur numérique y garantit la bonne mise en œuvre des démarches, et vise à réduire la fracture numérique qui peut toucher certains usagers.

LE RÉSEAU FRANCE SERVICES : UN NOUVEAU MOYEN D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

- ⇒ Permettre à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer des démarches du quotidien.
- ⇒ 9 partenaires de l'État, des partenaires locaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, agirs-arrco, Mutualité sociale agricole, ministère de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.
- ⇒ En 2021, l'Isère est dotée de **14 structures France Services**.



Inauguration d'un espace France Services à La Côte Saint André par Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère, le 12 octobre 2021.

Les Archives départementales de l'Isère

Le fonctionnement des Archives départementales a été transféré au Département en 1986, mais l'État garde l'exercice du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, parce que les archives sont considérées comme une mission régalienne.

Les Archives départementales de l'Isère conservent des fonds anciens prestigieux, remontant au début du XI^{ème} siècle (le plus ancien document date de 1011), qui reflètent la riche histoire de l'ancienne province de Dauphiné, de ses institutions (Parlement et Chambre des comptes de Grenoble, Intendance), des administrations qui se sont succédées, et des populations qui y ont vécu (présence de très beaux fonds d'archives privées de grandes familles, de personnalités, d'associations, d'entreprises emblématiques etc.)

Les Archives sont un **service public ouvert à tous** et qui permet à chaque usager, amateur ou professionnel, d'avoir accès aux documents soit par consultation en salle de lecture, soit sur internet pour certains fonds d'archives numérisées et mis en ligne (état civil ancien par exemple), soit par courriel/courrier pour les demandes de recherche de type administratif et probatoire (jugements, transcriptions hypothécaires, cadastre, etc.). Elles sont donc un outil essentiel de bonne gouvernance, et permettent aux citoyens d'exercer leur droit à l'information.

Le nouveau bâtiment des Archives, dont l'État a subventionné la construction à la hauteur de **3 263 000 €**, a été inauguré en mai 2021. Le déménagement des Archives a nécessité de déplacer 39 kilomètres linéaires de documents, sur 112 jours, en quelque 500 aller-retours.



ANNEXE 1

**LES PRIORITÉS DU PRÉFET DE
L'ISÈRE AU TITRE DE LA
FEUILLE DE ROUTE
INTERMINISTÉRIELLE**

2021 – 2023

Le Premier ministre a confié aux préfets de région et de département une feuille de route interministérielle, adaptée aux spécificités de chaque territoire. Elle vise à confier une visibilité de long terme à l'action du représentant de l'État dans le département, et à renforcer son rôle de pilotage et d'intégrateur des services et des opérateurs de l'État.

En Isère, sur la période 2021-2023, il s'agit pour l'État de travailler en priorité sur :

- **11 réformes prioritaires** : ce sont des politiques publiques qui revêtent un enjeu plus particulier au regard de leur impact sur la vie quotidienne des Français
- **8 projets structurants locaux**, qui correspondent à la mise en œuvre d'actions ayant un caractère essentiel pour le développement du territoire.

Projets structurants locaux

1. Stratégie eau-air-sol

Cette stratégie a pour finalité de permettre un développement vertueux du territoire régional préservant les milieux et les ressources eau-air-sol : Gestion raisonnée de la ressource en eau ; Gestion des déficits actuels et à venir ; Renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse ; Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ; Lutte contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain.

2. Loup

L'objectif poursuivi est de maintenir l'équilibre entre la préservation de l'espèce et le pastoralisme (augmentation de la population lupine et baisse de la prédation).

3. Contribuer à la protection de l'agriculture face aux aléas et au changement climatique

Les exploitations agricoles doivent se prémunir des aléas et du réchauffement climatiques en investissant dans des outils d'aménagement, d'irrigation et de protection des cultures, en adaptant leurs pratiques culturales et d'élevage, en se saisissant des dispositifs incitatifs fiscaux (épargne de précaution) ou économiques (aides assurance récolte), en s'appuyant sur des réseaux d'expérimentation technique et de recherche agronomique.

4. Risques industriels

Cette action vise à renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'actions ministériel "post-Lubrizol" qui indique : « L'inspection des installations classées se verra confier la mission, dans les 3 prochaines années (2020-2021-

2022) : de recenser toutes les ICPE implantées à moins de 100 mètres des sites Seveso ; à l'occasion des inspections de ces sites Seveso, d'identifier d'éventuelles installations sensibles implantées à proximité des limites de sites pour lancer une investigation plus poussée des risques d'effets dominos.

5. Secteur économiques

La filière électronique en région Auvergne-Rhône-Alpes et particulièrement en Isère est fortement soutenue depuis de nombreuses années au travers des programmes NANO qui associent État, collectivités et Europe. Ces programmes qui permettent aux leaders du secteur de maintenir leur avance, bénéficient à l'ensemble des acteurs : entreprises, dont certaines d'envergure internationale, un réseau de co-traitants spécialisés et le CEA LETI à Grenoble, qui constituent un écosystème d'innovation reconnu au niveau mondial.

6. Infrastructures

- Aménagement A480/Rondeau
- Aménagement de la RN85
- Étoile ferroviaire grenobloise
- Réalisation d'un demi-échangeur sur l'A7 à Reventin-Vaugris

7. Social/politique de la ville

Développer l'offre de logements sociaux dans le département de l'Isère

8. Aménagement du territoire

Préparation du démantèlement des usines hydroélectriques en Vallée de la Romanche.
Modernisation et adaptation au défi climatique des stations de ski

RÉFORMES PRIORITAIRES

1. Offrir aux isérois une alimentation de qualité et de proximité

- Valoriser les productions agricoles très diversifiées du département, qui fait l'objet d'un attrait touristique : développement des circuits courts s'appuyant sur l'accélération des projets alimentaires territoriaux.

2. Renforcer la protection des espaces naturels

- Objectif : atteindre 30% des espaces sous souveraineté et sous juridiction classés en aires protégées en 2022 et 10% des espaces sous souveraineté et sous juridiction classés en protection forte d'ici 2022.

3. Accélérer le renouvellement urbain autour des quartiers

- Changer profondément le cadre de vie des 3 millions d'habitants des QPV concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : agir sur le logement, les équipements publics et les aménagements.
- Favoriser la mixité sociale dans ces territoires : agir sur la répartition de l'offre de logements sociaux, encourager une politique de peuplement volontariste et favoriser l'accès à la propriété.

4. Préserver le patrimoine architectural français

Objectifs :

- Améliorer l'état des monuments historiques sur tout le territoire ;
- Contribuer à la reprise économique des entreprises œuvrant dans le domaine des monuments historiques qui est un secteur fragilisé et qui a l'avantage de ne pas être délocalisable ;
- Rassurer les associations et le grand public sur l'attention portée par l'État à la conservation des cathédrales.

5. Développer l'apprentissage

- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a permis de développer très fortement l'apprentissage et ainsi de faciliter l'emploi des jeunes.

6. Le plan 1 jeune, 1 solution

- Objectif : apporter une solution à chaque jeune en facilitant leur entrée dans la vie professionnelle, en les formant vers les métiers d'avenir et en accompagnant les plus éloignés de l'emploi dans des parcours d'insertion sur mesure.

7. Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique

- Permettre la croissance du secteur de l'insertion par l'activité économique pour développer les parcours en insertion au bénéfice des publics éloignés de l'emploi
- Répondre aux situations de précarité générées par la crise sanitaire par une dynamique d'insertion dans l'emploi
- Développer un modèle social d'insertion donnant toute sa place à l'activité, à travers le triple A : activité, allocation (aide au poste), accompagnement
- Contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs porteurs (métiers du soin, de l'autonomie et du grand âge, transition écologique, numérique, etc.).

8. Lutter contre les atteintes aux principes républicains

- Combattre l'islamisme et les idéologies à visée séparatiste qui entendent faire prévaloir d'autres normes que les lois et les valeurs de la République.
- L'adoption de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République vient renforcer l'arsenal juridique et appellera de nouveaux indicateurs d'impact.

9. Renforcer la sécurité du quotidien

- Replacer le service du citoyen au cœur du métier de policier et de gendarme pour mieux assurer la sécurité et la tranquillité publiques des habitants et raffermir le lien entre la population et les forces qui la protègent.
- Développer le continuum de sécurité : concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions partenariales pour répondre concrètement aux attentes et aux besoins de la population en matière de sécurité (incivilités, dégradations du cadre de vie, agressions, rodéos urbains, trafics).

10. Renforcer la lutte contre les stupéfiants

- Réduire l'offre de stupéfiants : démanteler les réseaux d'approvisionnement et de distribution, neutraliser les circuits de blanchiment, augmenter les saisies d'avoires criminels, en coupant des « routes » de la drogue.

11. Accompagnement au numérique pour tous, partout sur le territoire

- Déployer le Plan France Très Haut Débit : garantir à tous les Français l'accès à un bon haut débit fixe (8 Mbit/s) d'ici 2020, à un très haut débit fixe (30 Mbit/s) d'ici 2022 et généraliser la fibre optique à l'ensemble du territoire d'ici 2025.
- Pour le Mobile : assurer à tous les Français une couverture mobile de qualité, permettant l'ensemble des usages de la 4G d'ici 2020.
- Déployer une offre France Services dans tous les territoires, avec au moins 2 000 France Services en janvier 2022 et 2500 fin 2022 pour accompagner les Français dans l'ensemble de leurs démarches administratives du quotidien. Chaque Français pourra à terme accéder à un France Services en moins de 30 minutes.

ANNEXE 2

L'ACTION DE L'ÉTAT EN CHIFFRES

2021

Préfecture et sous-préfectures

Effectifs de la Préfecture de l'Isère et des sous-préfectures de la Tour du Pin et de Vienne	256
--	-----

Directions et services départementaux interministériels

Direction	Effectifs
Direction départementale emploi, travail et solidarité (DDETS)	142
Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	71
Direction départementale des territoires (DDT)	230
Secrétariat général commun départemental	92
Total	535

Forces armées et Forces de l'ordre et de sécurité

	Effectifs
Police nationale	978
Gendarmerie nationale	1617
Douanes	98
Personnels civils et militaires des Forces armées	3918
Total	6611

Unités départementales des directions régionales

Service	Effectifs
Délégation départementale de l'Agence régionale de santé	55
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	7
Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	71
Total	133

Directions ministérielles et établissements publics de l'État

Service	Effectifs
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	1485
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)	118
Délégation territoriale de l'Office français de la biodiversité	20
Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre	3
Direction territoriale de Pôle emploi	614
Agence territoriale Isère de l'Office national des Forêts ¹	122
Total	2362

¹ Dont 12 ETP du service RTM (Restauration des terrains de montagne)

Personnel enseignant et administratif

	Effectifs
Enseignement scolaire	19056
Recherche et enseignement supérieur	110
Total	19166

Justice

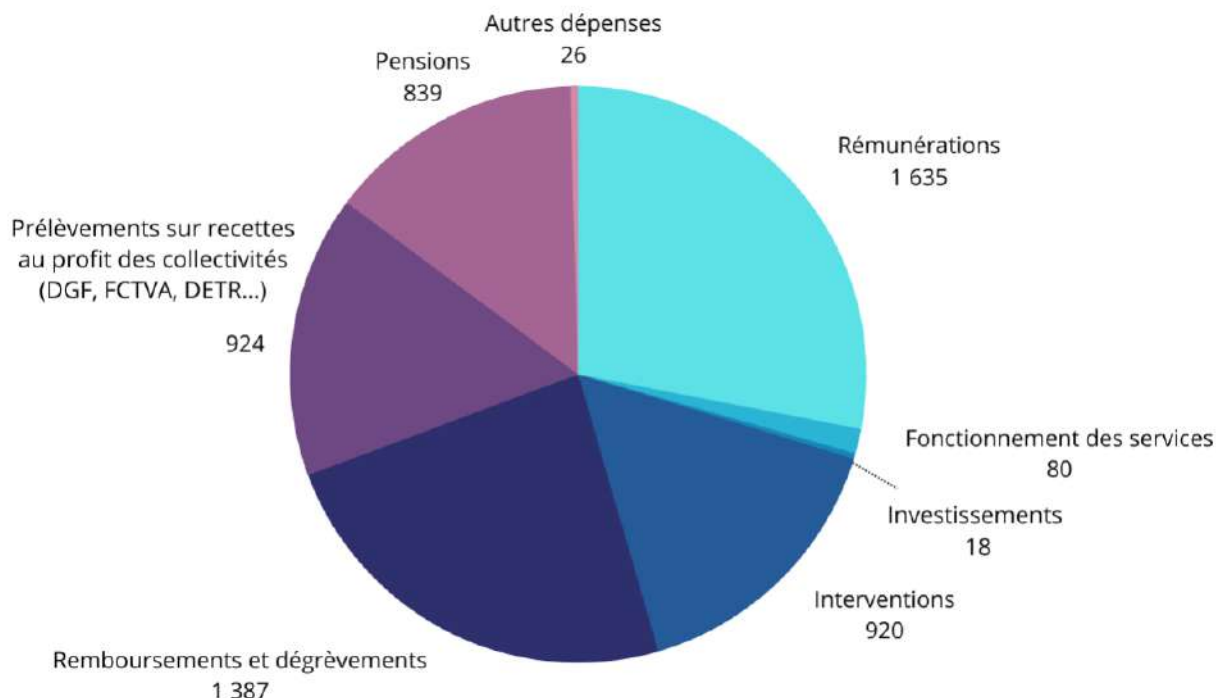
	Effectifs
Tribunaux judiciaires	524
Service administratif régional de la cour d'appel de Grenoble	43
Personnels des établissements pénitenciers	409
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse	109
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Isère	88
Tribunal administratif de Grenoble	72
Total	1245

TOTAL GÉNÉRAL	30052
----------------------	--------------

Les données relatives aux effectifs sont exprimées en équivalent temps plein (ETP).

La dépense de l'État dans le département de l'Isère en 2021

Données générales (en M €)

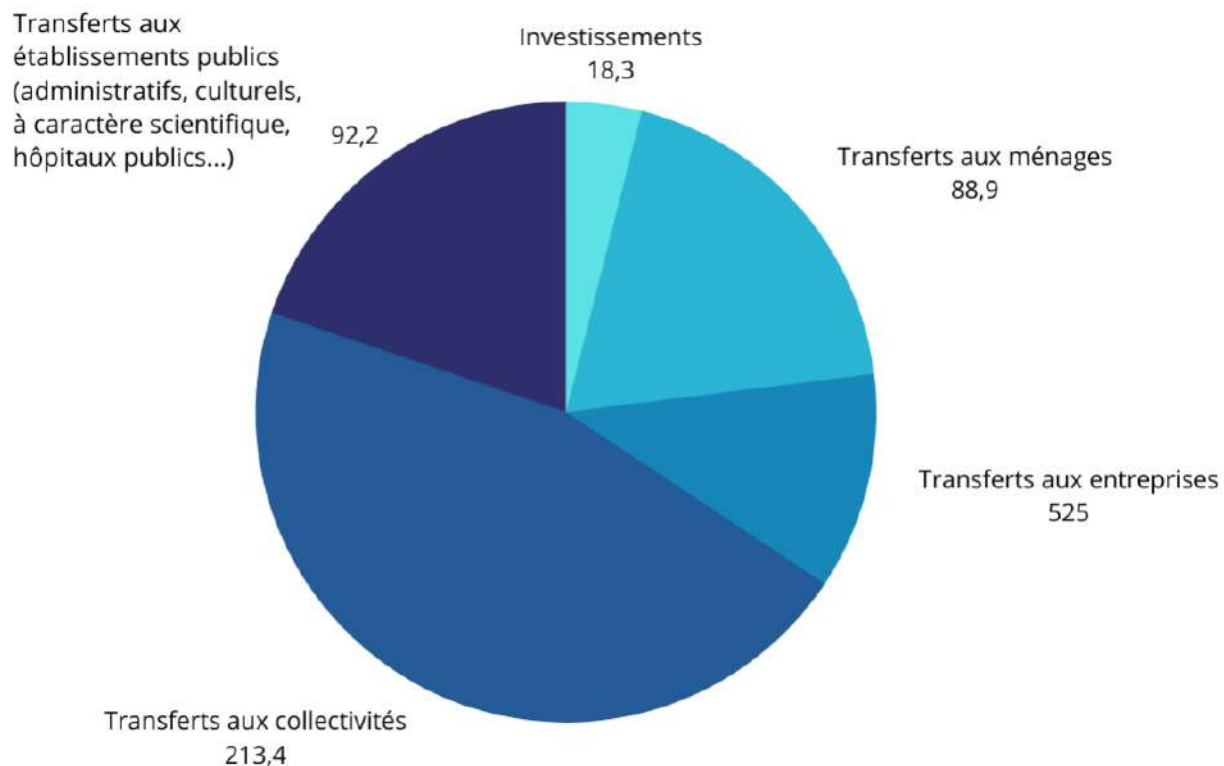


Total des versements de l'État en Isère : **5 829 M€**

Les dépenses de l'État² dans le département de l'Isère ont progressé de 3,3 % par rapport à l'année précédente (+3,9 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes) et se sont élevées à 5 829 millions d'euros en 2021.

²Dépenses exécutées par les comptables publics de l'Etat (DGFiP) au bénéfice des entités publiques (services publics, collectivités locales, etc...), des entreprises et des personnes, hors dépenses militaires et rémunération des gendarmes.

Les interventions de l'État dans l'Isère (investissements et subventions) en M€*



*Hors remboursements et dégrèvements

Total : 937,8 M€

L'augmentation iséroise totale sur 2021 de + 65,2 % (qui correspond à un quasi triplement sur deux ans) provient pour l'essentiel des subventions massives de l'État aux entreprises dans le cadre des soutiens apportés lors de la crise sanitaire par le biais des différents volets du Fonds de Solidarité (528 millions d'euros sur l'année 2021) et pour le reste de l'augmentation des transferts aux collectivités.

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ISÈRE SUR :



@Prefet38



Prefet 38



Prefet 38

www.isere.gouv.fr

Directeur de la publication

Laurent PRÉVOST, préfet de l'Isère

Conception et réalisation

Secrétariat Général de la préfecture

Crédits photos : Services de l'État en Isère